

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION INTERMINISTERIELLE COMMUNICATION

ANNEXE A LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- Le bilan stratégique du programme :
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
MISSION COMMUNICATION	5
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	10
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	11
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	13
PROGRAMME ECONOMIE NUMERIQUE	14
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	15
PRESENTATION DU PROGRAMME	15
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	17
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	20
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	20
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	22
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	25
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	25
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	26
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	27
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	27
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	27
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	28
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29
PROGRAMME COMMUNICATION	30
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	31
PRESENTATION DU PROGRAMME	31
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	34
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	36
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	36
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	37
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	40
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	40
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	41
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	42
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	42
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	42
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	42
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	44
PROGRAMME POSTE	61

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	62
PRESENTATION DU PROGRAMME	62
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	65
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	67
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	67
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	69
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	72
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	72
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	73
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	74
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	74
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	74
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	75
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	75
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	76
 PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	 78

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	79
PRESENTATION DU PROGRAMME	79
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	82
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	85
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	85
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	86
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	88
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	88
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	89
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	90
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	90
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	90
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	91
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	91
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	92

MISSION COMMUNICATION

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE LA COMMUNICATION**
La mission est également portée par le **MINISTRE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

PRESENTATION DE LA MISSION

La Mission « Communication » comprend cinq (5) programmes

- Le Programme Economie Numérique ;
- Le Programme Communication ;
- Le Programme poste ;
- Le Programme Pilotage et Soutien aux Politiques de l'Economie Numérique ;
- Le Programme Pilotage et soutien aux politiques de la communication.

PERIMETRE DE LA MISSION

L'objectif de cette mission est d'assurer la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'Economie Numérique de la communication et de la poste.

Autour de cette mission principale, s'articulent trois (3) programmes de politique publique qui sont décrits ci-après :

En matière d'Economie Numérique :

- d'élaborer les politiques du secteur et de veiller à leur exécution ;
- d'initier tout projet de texte et de veiller à leur application ;
- de mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action pour le développement d'un environnement numérique ;
- de veiller à la construction et à l'exploitation des infrastructures numériques ;
- de favoriser l'accès aux réseaux numériques à tous les citoyens en garantissant un accès à l'internet haut débit et en assurant le passage du pays dans le numérique ;
- de mettre en œuvre les politiques visant à réduire la fracture numérique ;
- de promouvoir la production et l'offre des contenus numériques à travers l'amélioration de la diffusion des contenus cinématographiques, audiovisuels, musicaux ainsi que la sécurisation de la diffusion de l'écrit ;
- de promouvoir le développement des logiciels ;
- de diversifier les usages et les services numériques dans tous les secteurs ;
- d'élaborer les politiques de lutte contre toutes les formes de cybercriminalité ;
- de favoriser la compétitivité et la croissance des entreprises par le numérique ;
- de dynamiser la recherche et le développement dans les technologies de l'information et de la communication ;
- de favoriser l'adaptation de l'organisation de l'État aux enjeux numériques en établissant une gouvernance transversale des systèmes d'information de l'Etat ;
- de s'assurer du respect des résolutions et recommandations internationales sur la gouvernance du numérique ;
- de participer à la négociation de tout accord relatif à la promotion de l'économie numérique et d'en suivre la mise en œuvre, en collaboration avec les autres ministères concernés ;
- de favoriser l'émergence d'une industrie et d'un écosystème d'innovation du numérique ;
- d'exercer, dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur, la tutelle sur les établissements publics et les organismes créés ou à créer dans le secteur de l'Économie Numérique.

En matière de Communication :

- promouvoir l'image du Gabon ;
- élaborer les politiques dans les domaines de la communication, de la publicité et de la cinématographie et veiller à leur exécution ;
- initier tous projets de textes dans les domaines de la communication et veiller à leur application ;
- instruire les dossiers de demandes d'agrément techniques d'usage des fréquences aux entreprises privées de radiodiffusion et de télévision ;
- favoriser la création et le développement des entreprises privées du secteur de la communication ;
- délivrer les autorisations d'exercice aux entreprises privées de cinématographie ;
- développer et promouvoir la Médiamétrie pour la mesure des audiences des radios et des télévisions ;
- gérer les relations internationales dans le domaine de la Communication ;

- assurer la tutelle technique des établissements et organismes du secteur ;
- examiner et instruire les dossiers de demandes d'autorisation de tournage et des demandes d'accréditation.

En matière de Poste :

- élaborer les politiques dans les secteurs de la poste et veiller à leur exécution ;
- initier tous projets de textes et veiller à leur application ;
- garantir l'accès au service universel ;
- veiller au respect, par les opérateurs postaux, de leurs obligations en matière de secret de la correspondance et de la vie privée des usagers et du secret bancaire ;
- veiller au respect, par les opérateurs du secteur, des traités internationaux ;
- veiller au développement de la formation, de l'emploi, de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité dans le secteur de la poste ;

s'assurer du respect, par les opérateurs postaux, des obligations liées à l'ordre public et à l'aménagement.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes recensés au sein de la mission "Communication" sont :

- la loi N°0004/2001 du 27 juin 2001, portant réorganisation du secteur des postes et du secteur des télécommunications en République Gabonaise ;
- la loi N°0005/2001 du 27 juin 2001, portant réglementation du secteur des télécommunications en République Gabonaise ;
- la loi N°0006/2001 du 27 juin 2001, portant réglementation du secteur des Postes en République Gabonaise ;
- le décret N°0406/PR/MENCP du 12 Mars 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste ;
- la loi N°12/2001 du 12 décembre 2001 portant Code de la communication audiovisuelle, cinématographique et écrite en République gabonaise ;
- la loi organique N° 014/91 du 24 mars 1991, portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Communication (CNC) ;
- l'ordonnance n°8/2012 du 13 février 2012, portant création et organisation de l'Autorité de Régulation de Communications Electroniques et des Postes ;
- le décret N°212/PR/MJGSDHRIC du 27 Janvier 2011, créant et organisant l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences ;
- le décret N°0179/PR/MJGSDHRIC du 10 Mai 2012, complétant certaines dispositions du décret N°212/PR/MJGSDHRIC du 27 Janvier 2011, créant et organisant l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences ;
- le décret N°0821/PR/MJGSDHRIC portant réorganisation de la Direction Générale de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences
- le décret N°0248/PR/MENCP du 19 Juin 2012 portant création et organisation de la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques
- le décret N° 0727/PR/MENCP du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Radio Gabon ;
- le décret 0725/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision ;
- le décret N°0726/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon ;
- le décret N°0503/PR portant promulgation de la loi N°022/2010 portant ratification de l'ordonnance N°014/PR/2010 du 25 février 2010 portant création de l'Institut National de la Poste, des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC) ;
- l'ordonnance N°015/PR/2010 du 25 février 2010 portant création et organisation de l'Institut Gabonais de l'Images et du Son ratifiée par la Loi 023/2010 et promulguée par le décret N°0504 du 27 juillet 2010 Gabonaise ;
- la loi 21/66 du 30 novembre 1966 portant création et fonctionnement de l'Agence Gabonaise de Presse.
- le décret N°0328/PR/MCRIC-PPG du 02 juillet 2015 portant réorganisation de l'Agence Gabonaise de Presse.

PRINCIPALES REFORMES

Les principales réformes dans les secteurs sont les suivantes :

En matière de Communication

Les changements initiés par le Gouvernement, dans ce secteur, visent à séparer, aussi bien pour la télévision que pour la radio, les fonctions de diffusion, de production et de transport du signal. En vue de couvrir à la fois le spectre

du contenu que celui de la couverture nationale, les entités créées doivent se décliner en chaînes généralistes, chaînes thématiques et stations provinciales.

- La seconde principale réforme dans ce secteur est la mise en place d'une nouvelle loi relative à l'exercice de la liberté de la communication en République gabonaise.
- La mise en place d'un cadre institutionnel indispensable au développement de la Communication audiovisuelle, écrite, numérique et cinématographique.

En matière de Poste

- La réforme dans ce secteur consiste à moderniser et déployer le réseau postal gabonais pour l'adapter aux besoins de la clientèle à travers la mise en place d'un réseau tridimensionnel : physique, électronique et financier ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel et juridique indispensable au développement de la Poste de la Poste.

En matière d'Economie Numérique

Les principales réformes dans les secteurs sont les suivantes :

- Une série des Lois sur la Société de l'Information est initiée pour encadrer juridiquement les usages afin de lutter contre certains fléaux tels que la Cybercriminalité, le blanchissement d'argent, la corruption.
- Les missions des Directions Générales de l'Administration Centrale sont désormais recentrées sur leurs cœurs de métier : la définition des politiques et des stratégies, la conception, la réglementation, le suivi et la recette des projets ainsi que la mesure d'impact des politiques publiques (suivi-évaluation) conformément à la réforme administrative en cours.
- Les organigrammes des entités administratives intègrent le rôle de la société civile tout particulièrement pour agir au niveau des communautés locales afin de garantir un impact certain des résultats de la politique publique.
- Par ailleurs, afin de garantir une gestion efficiente de certaines activités spécialisées du secteur, des Agences ou Entités sous tutelle ont été créées pour exécuter un pan de la politique publique. C'est le cas de l'ARCEP (la Régulation), ANINF (Construction des Infrastructures Numériques), SPIN (Gestion du patrimoine de l'Etat et la prise des participations), AGEOS (Etudes et Observations Spatiales) etc.
- La réforme de l'Administration est basée généralement sur le principe de spécialisation des tâches. Celle-ci circonscrit les activités des Cabinets Politiques et de l'Administration Centrale dans la conduite des tâches d'orientation, de conception et de contrôle. Les Services Publics personnalisés et le secteur privé, dans le cadre des périmètres qui leurs sont attribués, sont chargés de mener les tâches d'exécution et de mise en œuvre des politiques publiques mais aussi de conseil. La Société Civile, quant à elle, joue le rôle de sensibilisation.
- Le Plan sectoriel Gabon Numérique, véritable « feuille de route » du Programme, présente de façon claire et lisible, la stratégie de développement du Numérique au Gabon.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME DE PRODUCTION DE DONNEES STATISTIQUES ET DE NUMERISATION DES TEXTES DU SECTEUR	Pourcentage d'élaboration d'une base de données	Taux	100%	100%	100%	0	100%
	Nombre de textes collectés	Nombre	2	4	3	-1	ND
	Nombre de textes numérisés	Nombre	8	15	17	20	ND
	Nombre de tableau de bord produit	Nombre	ND	ND	4	4	4

METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	Nombre des textes organiques élaborés	Nbre	N/D	4	4	0	0
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	Taux de réalisation de la liaisons du CAB4+ réalisés	%	ND	100	100	ND	ND
	Taux de réalisation du montage financier de la phase 2 du backbone réalisé	%	N/D	100	100	N/D	N/D
	Nombre de montage financier du projet de Télévision Numérique de Terre(TNT)	Nbre	ND	1	0	ND	ND
	Nombre de montage financier projet Datacenter	Nbre	ND	1	0	ND	ND
	Nombre l'étude et le montage financier du câblage de 50 bâtiments administratifs en fibre optique	Nbre	ND	1	1	ND	ND
DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LES SERVICES ET CONTENUS NUMERIQUES	Nombre d'applications développées	Nbre	ND	2	12	+10	ND
IMPULSER ET DEVELOPPER L'ENTREPRENARIAT DANS L'ECONOMIE NUMERIQUE	Nombre d'agents publics formés	Nbre	N/D	30	100	N/D	N/D
	Nombre d'Incubateurs d'entreprise du numérique.	Nbre	N/D	2	0	2	2
D'ici à 2023, RATIONALISER LE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE PERFORMANCE DU SECTEUR ;	Nombre de réunions du Comité de Suivi et Évaluation du Contrat Annuel de Performance avec chaque opérateur	Nombre	ND	4	6	+2	5
	Nombre de revues d'objectifs tenues avec les acteurs et contributeurs du programme	Nombre	ND	12	4	-8	12
	Nombre de réunions tenues sur la situation de l'exécution budgétaire avec la DCAF, le Contrôle budgétaire et les autres acteurs du programme	Nombre	ND	4	4	0	4
D'ici à 2023, ORGANISER ET MIEUX REGLEMENTER LE SECTEUR COMMUNICATION	Nombre de projets de textes d'application élaboré	Nombre	10	12	7	-5	45

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement			
Numéro et intitulé du programme et de l'action		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°10.416	Economie numérique	13 476 582 044	1 798 028 753	11 678 553 291	13 476 582 044	1 798 028 753	11 678 553 291
10.416.1	Normalisation et Régulation	10 799 355 850	22 380 200	10 776 975 650	10 799 355 850	22 380 200	10 776 975 650
10.416.2	Infrastructures et Planification des réseaux numériques	2 367 582 928	1 579 041 505	788 541 423	2 367 582 928	1 579 041 505	788 541 423
10.416.3	Promotion des services numériques	309 643 266	196 607 048	113 036 218	309 643 266	196 607 048	113 036 218
N°10.423	Communication	4 684 605 542	1 616 544 942	3 068 060 600	4 684 605 542	1 616 544 942	3 068 060 600
10.423.1	Gestion des médias et du cinéma	4 679 245 390	1 612 344 942	3 066 900 448	4 679 245 390	1 612 344 942	3 066 900 448
10.423.2	Normalisation et Régulation	5 360 152	4 200 000	1 160 152	5 360 152	4 200 000	1 160 152
N°10.430	Poste	744 595 467	58 477 364	686 118 103	744 595 467	58 477 364	686 118 103
10.430.1	Normalisation et Régulation	96 310 383	14 741 370	81 569 013	96 310 383	14 741 370	81 569 013
10.430.2	Développement des services postaux	648 285 084	43 735 994	604 549 090	648 285 084	43 735 994	604 549 090
N°10.437	Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste	3 999 069 110	943 650 042	3 055 419 068	3 999 069 110	943 650 042	3 055 419 068
10.437.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	66 000 000	41 650 000	24 350 000	66 000 000	41 650 000	24 350 000
10.437.2	Coordination Administrative	3 933 069 110	902 000 042	3 031 069 068	3 933 069 110	902 000 042	3 031 069 068
TOTAL DE LA MISSION		22 904 852 164	4 416 701 101	18 488 151 063	22 904 852 164	4 416 701 101	18 488 151 063

Explication des principaux écarts :

Le montant global des crédits ouverts en AE et CP dans la loi de finances rectificative (LFR) en 2021, au titre de la mission "Communication", s'élève à 22 904 852 164 FCFA. Sur cette autorisation, 4 416 701 101 FCFA ont été exécutés, soit un taux global de 5,18%.
L'écart global est de 18 488 151 063 FCFA.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)

N°10.416 : Economie numérique	13 476 582 044	1 798 028 753	11 678 553 291	13 476 582 044	1 798 028 753	11 678 553 291
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 056 374 924	-	1 056 374 924	1 056 374 924	-	1 056 374 924
Titre 3. Dépenses de biens et services	747 291 091	667 580 275	79 710 816	747 291 091	667 580 275	79 710 816
Titre 4. Dépenses de transfert	930 301 029	606 955 535	323 345 494	930 301 029	606 955 535	323 345 494
Titre 5. Dépenses d'investissement	10 742 615 000	523 492 943	10 219 122 057	10 742 615 000	523 492 943	10 219 122 057
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°10.423 : Communication	4 684 605 542	1 616 544 942	3 068 060 600	4 684 605 542	1 616 544 942	3 068 060 600
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 982 190 312	-	2 982 190 312	2 982 190 312	-	2 982 190 312
Titre 3. Dépenses de biens et services	306 726 188	729 408 317	-422 682 130	306 726 188	729 408 317	-422 682 130
Titre 4. Dépenses de transfert	630 672 319	482 420 707	148 251 612	630 672 319	482 420 707	148 251 612
Titre 5. Dépenses d'investissement	765 016 724	404 715 918	360 300 806	765 016 724	404 715 918	360 300 806
Titre 6. Autres dépenses						
N°10.430 : Poste	744 595 467	58 477 364	686 118 103	744 595 467	58 477 364	686 118 103
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	592 309 200	-	592 309 200	592 309 200	-	592 309 200
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	58 477 364	16 522 636	75 000 000	58 477 364	16 522 636
Titre 4. Dépenses de transfert	77 286 267	-	77 286 267	77 286 267	-	77 286 267
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N°10.437: Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste	3 999 069 110	943 650 042	3 055 419 068	3 999 069 110	943 650 042	3 055 419 068
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	3 274 995 298	32 556 000	3 242 439 298	3 274 995 298	32 556 000	3 242 439 298
Titre 3. Dépenses de biens et services	424 073 813	656 094 042	-232 020 230	424 073 813	656 094 042	-232 020 230
Titre 4. Dépenses de transfert	300 000 000	255 000 000	45 000 000	300 000 000	255 000 000	45 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
TOTAL DE LA MISSION	22 904 852 164	4 416 701 101	18 488 151 063	22 904 852 164	4 416 701 101	18 488 151 063
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	7 905 869 734	32 556 000	7 873 313 734	7 905 869 734	32 556 000	7 873 313 734
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 553 091 092	2 111 559 998	-558 468 906	1 553 091 092	2 111 559 998	-558 468 906
Titre 4. Dépenses de transfert	1 938 259 615	1 344 376 242	593 883 373	1 938 259 615	1 344 376 242	593 883 373
Titre 5. Dépenses d'investissement	11 507 631 724	928 208 861	10 579 422 863	11 507 631 724	928 208 861	10 579 422 863
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

Globalement, sur une autorisation de 22 904 852 164 FCFA, un montant de 4 416 701 101 FCFA a été exécuté. Ce niveau d'exécution se décline par titre comme suit

Titre 2 : Dépenses de personnel

Sur ce titre, un montant de 7 905 869 734 FCFA a été ouvert en LFR. Sur cette dotation 32 556 000 FCFA ont été exécutés, soit un taux de 0.41% correspondant à la main d'œuvre non permanente. L'écart de 7 873 313 734 FCFA constaté équivaut au niveau de la masse salariale qui reste exécutée de façon centralisée au ministère en charge du budget.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Sur 1 553 091 092 FCFA ouverts en biens et services dans la LFR, 2 111 559 998 FCFA ont été consommés, soit un taux d'exécution de 135.96 %. S'expliquant par des crédits reçus après LFR.

Titre 4 : Dépenses de transferts

Sur le titre 4, une dotation de 1 938 259 615 FCFA a été ouverte en LFR pour la couverture des subventions versées aux organismes publics personnalisés et aux cotisations internationales. Sur cette dotation ouverte, 1 344 376 242 F CFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution global de 69.35%. La mission a reçu des dotations au titre 4 après LFR

Titre 5 : Dépenses d'investissement

Pour un montant de 11 507 631 724 FCFA ouvert en investissement dans la LFR, 928 208 861 FCFA ont été exécutés soit un taux d'exécution de 8.07%. L'investissement est essentiellement constitué des FINEX pour le projet E. gabon.

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1			
Titre 2			
Titre 3	+428 555 945		-
Titre 4	+17 956 250		
Titre 5			
Titre 6			
Total des mouvements de CP	446 512 195	446 512 195	

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1				
Titre 2				
Titre 3	+428 555 945			
Titre 4	+17 956 250			
Titre 5				
Titre 6				
Total des mouvements de CP	446 512 195			

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

La mission a eu des transferts émanant d'une autre mission dont le programme est : Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles, le montant total de cette dotation est de 446 512 195 FCFA.

PROGRAMME ECONOMIE NUMERIQUE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Economie Numérique a pour objectif d'élaborer la politique générale du Gouvernement pour le développement et la promotion de l'économie numérique sur l'ensemble du territoire, d'assurer l'accès au Service Universel à toute la population, ainsi que de réduire la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines afin de hisser le Gabon au rang des pays émergents à l'horizon 2025.

Le responsable du programme est le Directeur Général du Développement des Réseaux Numériques

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 Normalisation et régulation

Le Plan Gabon Numérique, qui est une composante du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), commande de compléter ce cadre législatif et réglementaire en s'appuyant sur les actes et recommandations de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) et des directives de la CEMAC/CEEAC, afin qu'il s'arrime à un cadre institutionnel, juridique et financier adapté au développement de l'Economie Numérique.

Elle est enfin garante de l'encadrement des tarifs des services indispensables à la régulation du secteur des communications électroniques, afin d'assurer une concurrence saine et loyale entre tous les exploitants des réseaux.

Aussi, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) vient réguler et faire appliquer la réglementation du secteur par le biais de la loi N°005/2001 portant réglementation du secteur des Télécommunications en République Gabonaise.

ACTION N° 2 : Infrastructures et réseaux numériques

Cette action a pour objectif de définir les stratégies d'aménagement numérique et la construction des infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire.

Pour entreprendre cette action, le programme s'appuie principalement sur les opérateurs de l'Etat qui sont : L'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF), la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques (SPIN) et l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS).

ACTION N° 3 : Promotion des services numériques

Cette action vise à promouvoir le développement des services et des applications numériques innovants, l'entrepreneuriat et l'usage du numérique dans tous les secteurs d'activité.

Elle vise également la mesure de l'impact du numérique dans la société gabonaise et le suivi des relations avec la société civile et le secteur privé du domaine.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'accès à Internet et aux contenus numériques se diffuse progressivement dans la population gabonaise. De nombreux facteurs externes et internes ont favorisé cette évolution :

- une plus forte visibilité quotidienne des technologies numériques au Gabon grâce à leur utilisation dans les opérations électorales (Biométrie) ou par les élèves et étudiants (recherche sur Internet) ;
- l'évolution des caractéristiques techniques des infrastructures qui ont rendu la mise en place de celles-ci moins coûteuses (du cuivre à la fibre optique) ;
- l'engagement financier considérable des partenaires internationaux au développement et la nécessité de rendre compte des actions et des résultats à ces derniers ;
- la volonté de l'État d'ouvrir très largement le secteur aux opérateurs privés et de ne pas rentrer dans la gestion directe de ce secteur (mise en place d'une Autorité de Régulation) ;
- la volonté de l'État d'établir des Partenariats Publics Privés (PPP) pour la réalisation d'un certain nombre de projets majeurs, etc.

Les attentes des usagers / clients dans ce domaine restent évidemment nombreuses :

- un meilleur niveau de débit Internet ;
- la possibilité d'accéder à Internet partout sur le territoire ;
- un coût plus faible des terminaux et de la connexion ;
- plus de services numériques disponibles via le réseau Internet et plus d'informations sur ces services.

L'État continuera dans l'avenir à investir dans l'Économie Numérique pour répondre à ces besoins et, plus globalement, faire des nouvelles technologies, un instrument de réduction des fractures sociales. Il veillera dans le même temps à sensibiliser davantage des consommateurs, de plus en plus nombreux, aux dangers véhiculés par le Cyberspace (Cybercriminalité en particulier).

Plusieurs points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif des pouvoirs publics en matière d'Économie Numérique :

- la définition d'un cadre juridique et institutionnel ;
- la mise en place, déjà bien engagée, d'une infrastructure numérique au travers de plusieurs réseaux (SAT3, ACE, CAB4, Backbone National, RAG, TNT, etc.) ;
- la contribution du secteur à la création d'emplois, en augmentation constante ;
- la contribution du secteur au PIB national (4,9%, soit 3ème après les secteurs Pétrole et BTP).

Néanmoins, un certain nombre de manquements et difficultés empêchent, à l'heure actuelle, l'obtention de résultats plus rapides et plus significatifs, notamment :

- la faiblesse des infrastructures de base (routes, électricité, eau), qui pénalise le programme ;
- la lourdeur du processus de décision ;
- le système d'information sectoriel encore embryonnaire ;
- le problème de mobilisation des moyens budgétaires : l'écart considérable entre les objectifs de réalisation des projets et les crédits budgétaires alloués, des profils d'agents souvent inadaptés aux besoins du programme.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Renforcer la compétitivité de la filière numérique.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

- Résultat annuel attendu : avoir élaboré quatre (4) textes organiques (Conseil National du Numérique, Fond de développement de l'Economie Numérique, statut des startups.) ;

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

- Résultat annuel attendu 1 : avoir finalisé et mis en exploitation les liaisons Boué-Meyo-kyé et Lambaréné-Oyane (CAB4+) ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir validé le montage financier et initié la phase 2 du backbone
- Résultat annuel attendu 3 : avoir finalisé et validé le montage financier du projet de Télévision Numérique de Terre(TNT) ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir finalisé le montage financier et initié le projet Datacenter ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir réalisé l'étude et le montage financier du câblage de 50 bâtiments administratifs en fibre optique ;

OBJECTIF N°3 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LES SERVICES ET CONTENUS NUMERIQUES

- Résultat annuel attendu : avoir développé deux (2) applications numériques ;

OBJECTIF N°4 : IMPULSER ET DEVELOPPER L'ENTREPRENARIAT DANS L'ECONOMIE NUMERIQUE

- Résultat annuel attendu 1 : avoir renforcé les capacités opérationnelles de trente (30) agents publics par des formations et des stages de perfectionnement ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir mis en place deux (2) Incubateurs d'entreprise du Numérique (Franceville et Port-Gentil).

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu : avoir élaboré quatre (4) textes organiques (Conseil National du Numérique, Fond de développement de l'Economie Numérique, statut des startups.) ;

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel atteints : Tous les quatre (4) projets de texte ont été élaborés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre des textes organiques élaborés	Nbre	N/D	N/D	4	4	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Les projets de texte relatifs au Conseil National du Numérique, au Fonds de développement de l'Economie Numérique et les deux (2) textes concernant le statut des Start up ont été élaborés.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir finalisé et mis en exploitation les liaisons Boué-Meyo-kyé et Lambaréné-Oyane (CAB4+) ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir validé le montage financier et initié la phase 2 du backbone
- Résultat annuel attendu 3 : avoir finalisé et validé le montage financier du projet de Télévision Numérique de Terre(TNT) ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir finalisé le montage financier et initié le projet Datacenter ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir réalisé l'étude et le montage financier du câblage de 50 bâtiments administratifs en fibre optique ;

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel atteint N°1 : les liaisons Boué-Meyo-kyé et Lambaréné-Oyane (CAB4+) ont été réalisées et mises en exploitation à 100 % ;
- Résultat annuel atteint N°2 : le montage financier et l'initiation la phase 2 du backbone ont été finalisés à 10%;
- Résultat annuel atteint N°3 : le montage financier du projet de Télévision Numérique de Terre(TNT) n'a pas été finalisé, ni validé ;
- Résultat annuel atteint N°4 : Le montage financier projet Datacenter a été initié ;
- Résultat annuel atteint N°5 : l'étude et le montage financier du câblage de 50 bâtiments administratifs en fibre optique a été initié ;

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation de la liaisons du CAB4+ réalisés	%	ND	ND	100	100	ND	ND	ND
Taux de réalisation du montage financier de la	%	N/D	N/D	100	10	N/D	N/D	N/D

phase 2 du backbone réalisé								
Nombre de montage financier du projet de Télévision Numérique de Terre(TNT)	%	ND	ND	1	5	ND	ND	ND
Nombre de montage financier projet Datacenter	%	ND	ND	1	15	ND	ND	ND
Nombre l'étude et le montage financier du câblage de 50 bâtiments administratifs en fibre optique	%	ND	ND	1	20	ND	ND	ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel N°1 : Le résultat annuel attendu a été atteint à hauteur de 100 %. Les actions réalisées sont les suivantes :

- Finalisation du projet CAB4 additionnel avec la livraison de 528 km de fibre optique, partant de Bouée à Meyo-Kyé, frontière avec le République du Cameroun et Oyane-Lambaréné, et l'interconnexion physique et logique avec le réseau Fibre optique du Cameroun par Meyo-kyé. Ce réseau est donc opérationnel sur les 528 km.
- Par ailleurs, un memorandum d'entente a été signé pour l'interconnexion fibre optique entre les réseaux gabonais et Equato-guinéen. Les équipes techniques travaillent pour la réalisation de cet objectif dans les prochains jours.

Le résultat annuel N°2 : Le résultat annuel attendu a été atteint à hauteur de 10%. Les actions réalisées sont les suivantes :

- Etude de faisabilité réalisée.
- Cahier de charge en attente en fonction de la recherche de financements.

Le résultat annuel N°3 : Aucun résultat n'a été atteint pour absence de financement.

Le résultat annuel N°4 : Aucun résultat n'a été atteint pour absence de financement.

Le résultat annuel N°5 : Aucun résultat n'a été atteint pour absence de financement.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LES SERVICES ET CONTENUS NUMERIQUES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu : avoir développé deux (2) applications numériques

Résultats annuels atteints

Résultat annuel atteints : Plus de deux applications ont été développées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'applications développées	Nbre	ND	ND	2	12	+10	ND	ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel atteints : Pour cet objectif, le résultat obtenu a été largement dépassé, au regard du nombre d'applications développées par la Société d'Incubation Numérique du Gabon (SING) : plus d'une dizaine, dans le cadre du projet eGabon.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : IMPULSER ET DEVELOPPER L'ENTREPRENARIAT DANS L'ECONOMIE NUMERIQUE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : avoir renforcé les capacités opérationnelles de trente (30) agents publics par des formations et des stages de perfectionnement ;
Résultat annuel attendu 2 : avoir mis en place deux (2) Incubateurs d'entreprise du Numérique (Franceville et Port-Gentil).

Résultats annuels atteints

Résultat annuel atteints 1 : des renforcements des capacités opérationnelles ont été fait en ligne dans le cadre des partenariats avec les organisations internationales (UIT, UAT et Smart Africa)
Résultat annuel atteints 2 : aucun incubateur n'a été mis en place

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents publics formés	Nbre	N/D	N/D	30	100	N/D	N/D	N/D
Nombre d'Incubateurs d'entreprise du numérique.	Nbre	N/D	N/D	2	0	2	2	2

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Pour cet objectif :

- Une étude en besoins de renforcement des capacités opérationnelles des agents publics a été élaborée par le Cabinet Kay Technologie, spécialisée dans la promotion du numérique ;
- La mise en place de deux incubateurs du numérique à Port-Gentil et Franceville est en cours.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N° 10.416.1:Normalisation et Régulation	10 799 355 850	22 380 200	10 776 975 650	10 799 355 850	22 380 200	10 776 975 650
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	28 013 448	22 380 200	5 633 248	28 013 448	22 380 200	5 633 248
Titre 4. Dépenses de transfert	28 727 402	-	28 727 402	28 727 402	-	28 727 402
Titre 5. Dépenses d'investissement	10 742 615 000	-	10 742 615 000	10 742 615 000	-	10 742 615 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°10.416.2:Infrastructures et Planification des réseaux numériques	2 367 582 928	1 579 041 505	788 541 423	2 367 582 928	1 579 041 505	788 541 423
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 046 786 258	-	1 046 786 258	1 046 786 258	-	1 046 786 258
Titre 3. Dépenses de biens et services	548 415 393	508 526 675	39 888 718	548 415 393	508 526 675	39 888 718
Titre 4. Dépenses de transfert	772 381 277	547 021 887	225 359 390	772 381 277	547 021 887	225 359 390
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	523 492 943	- 523 492 943	-	523 492 943	-523 492 943
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N10.416.3:Promotion des services numériques	309 643 266	196 607 048	113 036 218	309 643 266	196 607 048	113 036 218
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	9 588 666	-	9 588 666	9 588 666	-	9 588 666
Titre 3. Dépenses de biens et services	170 862 250	136 673 400	34 188 850	170 862 250	136 673 400	34 188 850
Titre 4. Dépenses de transfert	129 192 350	59 933 648	69 258 702	129 192 350	59 933 648	69 258 702
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	13 476 582 044	1 798 028 753	11 678 553 291	13 476 582 044	1 798 028 753	11 678 553 291
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	1 056 374 924	-	1 056 374 924	1 056 374 924	-	1 056 374 924
Titre 3. Dépenses de biens et services	747 291 091	667 580 275	79 710 816	747 291 091	667 580 275	79 710 816
Titre 4. Dépenses de transfert	930 301 029	606 955 535	323 345 494	930 301 029	606 955 535	323 345 494
Titre 5. Dépenses d'investissement	10 742 615 000	523 492 943	10 219 122 057	10 742 615 000	523 492 943	10 219 122 057
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

La dotation allouée au programme au titre de la LFR 2021 était de 13 476 582 044 FCFA. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 1 798 028 753 FCFA, soit un taux d'exécution de 13,34%. Cette consommation des crédits se repartie par titre ainsi qu'il suit :

Titres 2 : Dépenses de personnel

Autorisées à hauteur de 1 056 374 924 FCFA en AE et CP dans la loi de finances rectificative 2021, les dépenses

de personnel n'ont pas été renseignées dans la rubrique AE engagées en LFR pour 2021

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Inscrites à hauteur de 747 291 091 FCFA, les dépenses de biens et services ont été exécutées pour un montant de 667 580 275 FCFA, soit un taux d'exécution de 89,33%.

Titre 4 : Dépenses de transferts

Initialement autorisées à 901 573 529 FCFA dans la loi de finances rectificatives 2021, les dépenses de transferts ont été exécutées pour un montant de 606 955 535 FCFA, soit un taux d'exécution de 65,24%

Titre 5 : Dépenses d'investissement

Les crédits alloués au programme pour le titre 5 au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 10 742 615 000 FCFA. Le montant exécuté est de 523 492 943 FCFA, soit un taux d'exécution de 4,87%.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque virement :

Aucun

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme	Programme	Titre		
Programme	Programme	Titre		
Total des Transferts				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque transfert :

RAS

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE						
CP						
AE						
CP						
AE						
CP						
Total des annulations d'AE						
Total des annulations de CP						

Explication de chaque annulation :

Aucune

Reports

Tableau récapitulatif des reports (titre 5)

Action	Projet d'investissement / Programme d'équipement	Modification du montant de CP pour le programme
Total des reports		

Explication de chaque report :

Pas de report

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2019			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	194	0	194	0	0	194	194
Agents de catégorie A	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	75	0	75	0	0	75	75
Non permanents	75	0	75	0	0	75	75
Agents de catégorie B	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	119	0	119	0	0	119	119
Non permanents	119	0	119	0	0	119	119
Agents de catégorie C	0	0	0	0	0	0	0
Permanents		0		0	0		
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	0	0	0	0	0	0	0
Main d'œuvre non permanente	12	0	12	0	0	12	12
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	206	0	206	0	0	206	206

Explication des évolutions :

Les effectifs de l'administration centrale sont relativement stables

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2018 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	150	N/D	N/D	N/D
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	215	N/D	N/D	N/D
Total pour l'opérateur ANINF	365	N/D	N/D	N/D
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	1	N/D	N/D	N/D
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	14	N/D	N/D	N/D
Total pour l'opérateur SPIN	15	N/D	N/D	N/D
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	N/D	N/D	N/D
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	34	N/D	N/D	N/D
Total pour l'opérateur AGEOS	34	N/D	N/D	N/D
Total pour le programme	414	N/D	N/D	N/D

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les emplois des Opérateurs au niveau du programme n'ont pas été renseignés

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 056 374 924	1 056 374 924	0	0	1 056 374 924	1 056 374 924
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	1 056 374 924	1 056 374 924			1 056 374 924	1 056 374 924

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Autorisé à hauteur de 1 056 374 924 FCFA, le titre 2 n'a pas été renseigné dans la rubrique crédit de paiement.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action N°1: Normalisation et régulation	28 013 448	28 013 448	22 380 200	22 380 200	5 633 248	5 633 248
Modernisation de l'écosystème numérique national	28 013 448	28 013 448	22 380 200	22 380 200	5 633 248	5 633 248
Action N°2 : infrastructures et planification des réseaux numériques	548 415 393	548 415 393	508 526 675	508 526 675	39 888 718	39 888 718
Fonctionnement des unités administratives	50 000 000	50 000 000	45 000 000	45 000 000	5 000 000	5 000 000
Activités de développement des réseaux numériques	75 000 000	75 000 000	90 000 000	90 000 000	-15 000 000	-15 000 000
Activités de suivi évaluation des projets	25 862 249,5	25 862 249,5	56 484 160	56 484 160	-30 621 911	-30 621 911
Opérationnalisation du PAP	20 000 000	20 000 000	15 000 000	15 000 000	5 000 000	5 000 000
Fonctionnement ANINF	377 553 144	377 553 144	302 042 515	302 042 515	75 510 629	75 510 629
Action N°3 : Promotion des services numériques	170 862 250	170 862 250	136 673 400	136 673 400	34 188 850	34 188 850
Fonctionnement des unités administratives	50 000 000	50 000 000	4000000	4000000	46 000 000	46 000 000
Activités de Promotion du numérique	40 000 000	40 000 000	68 673 400	68 673 400	-28 673 400	-28 673 400
Activité de suivi évaluations des projets	20 862 250	20 862 250	19000000	19 000 000	1 862 250	1 862 250
Formation et renforcement des capacités	40 000 000	40 000 000	30000000	30000000	10 000 000	10 000 000
Opérationnalisation du PAP	20 000 000	20 000 000	15 000 000	15000000	13 000 000	13 000 000
Total des crédits de titre 3	747 291 091	747 291 091	667 580 275	667 580 275	79 710 816	79 710 816

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Inscrites à hauteur de 747 291 091 FCFA, les dépenses de biens et services ont été exécutées pour un montant de 667 580 275 FCFA. Ce niveau d'exécution se répartit par action comme suit :

Action N°1 : Normalisation et régulation

Cette action a reçu une dotation de 28 013 448 FCFA allouée au titre 3 dépenses des biens et services. Les crédits consommés s'élèvent à 22 380 200 FCFA. Cette dépense a servi au renforcement des fournitures de bureaux et la participation du Gabon aux réunions internationales dont l'UIT, Smart Africa et les autres partenaires.

Action N°2 : infrastructures et planification des réseaux numériques

Initialement autorisés à 548 415 393 FCFA, les crédits affectés à cette action ont été exécutés à hauteur de 508 526 675 FCFA. Ces crédits ont été exécutés pour :

- 45 000 000 FCFA pour le fonctionnement de la DGDRN
- 302 042 515 FCFA pour la mise à disposition de la subvention de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF);
- 15 000 000 FCFA à l'opérationnalisation du Programme Annuel de Performance ;
- 90 000 000 FCFA et 56 484 160 FCFA pour la participation du Gabon aux missions statutaires et aux missions de terrain à l'intérieur du GABON.

Action N°3 : Promotion des services numériques

Initialement autorisés à 170 862 250 FCFA, les crédits affectés à cette action ont été exécutés à hauteur de 136 673 400 FCFA. Ces crédits ont été exécutés pour :

- 4 000 000 au fonctionnement de la DGPEN ;
- 87 673 400 Fcfa qui correspondent aux activités de promotion et de suivi évaluation des projets telles que les missions d'études de terrain à l'intérieur du pays ainsi que la participation du Gabon aux différentes réunions internationales ;
- 30 000 000 FCFA ont contribué au renforcement de l'enveloppe dédiés à la participation du Gabon aux réunions statutaires ;
- 15 000 000 FCFA à l'opérationnalisation du Programme Annuel de Performance.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action N°1 : Normalisation et régulation	28 727 402	28 727 402	-	-	28 727 402	-28 727 402
Smart Africa	28 727 402	28 727 402	-	-	28 727 402	28 727 402
Action N°2 : infrastructures et planification des réseaux numériques	772 381 277	772 381 277	547 021 887	547 021 887	225 359 390	225 359 390
UAT	38 573 472	38 573 472	23 691 812	23 691 812	14 881 660	14 881 660
Subvention ANINF	252 882 307	252 882 307	138 235 214	138 235 214	114 647 093	114 647 093
Subvention AGEOS	346 168 554	346 168 554	294 243 271	294 243 271	51 925 283	51 925 283
Subvention SPIN	134 756 944	134 756 944	138 235 214	138 235 214	-3 478 270	-3 478 270
Action N°3 : Promotion des services numériques	129 192 350	129 192 350	59 933 648	59 933 648	69 258 702	69 258 702
UIT	55 741 000	55 741 000	0	0	55 741 000	55 741 000
IAI	73 451 350	73 451 350	59 933 648	59 933 648	13 517 702	13 517 702
Total des crédits de titre 4	930 301 029	930 301 029	606 955 535	606 955 535	323 345 494	323 345 494

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Autorisées à 930 301 029 FCFA, les dépenses de transferts ont été exécutées à hauteur 606 955 535 FCFA. Ce niveau d'exécution se répartit par action comme suit :

Action N°1 : Normalisation et régulation

Cette action a reçu une dotation de 28 727 402 FCFA allouée au titre 4 pour la cotisation annuelle de Smart Africa. Ces crédits n'ont pas été exécutés par les services compétentes du Budget.

Action N°2 : infrastructures et planification des réseaux numériques

Initialement autorisés à 772 381 277 FCFA, les crédits affectés à cette action ont été exécutés à hauteur de 547 021 887 FCFA. Ces crédits consommés ont été utilisés pour :

- La cotisation internationale au profil de l'UAT pour un montant de 23 691 812 FCFA ;
- la mise à disposition au titre de la subvention allouée à la SPIN d'un montant de 138 235 214 FCFA. Réf. Vectis ;
- la mise à disposition au titre de la subvention au profit de l'ANINF d'un montant de 138 235 214 FCFA. Réf. Vectis ;
- la mise à disposition au titre de la subvention au profit de l'AGEOS d'un montant de 294 243 271 FCFA. Réf. Vectis ;

Action N°3 : Promotion des services numériques

Initialement autorisés à 129 192 350 FCFA, les crédits affectés à cette action ont été exécutés à hauteur de 59 933 648 FCFA. Ces crédits consommés ont été utilisés pour le fonctionnement de IAI.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 2 : infrastructures et planification des réseaux numériques	10 742 615 0	10 742 615 000	523 492 943	523 492 943	10 219 122 057	10 219 122 057
Projet : EGabon(BIRD)-FINEX	10 492 615 000	10 492 615 000	313 492 943	313 492 943	10 179 122 057	10 179 122 057
Projet : EGabon-RG	250 000 000	250 000 000	210 000 000	210 000 000	40 000 000	40 000 000
Total des crédits de titre 5	10 742 615 0	10 742 615 000	523 492 943	523 492 943	10 219 122 057	10 219 122 057

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Action N°2 : infrastructures et planification des réseaux numériques

Initialement autorisés à 10 742 615 0 FCFA, les crédits affectés à cette action ont été exécutés à hauteur de 523 492 943 FCFA. Ces crédits consommés ont été utilisés pour les activités du projet E.Gabon.

PROGRAMME COMMUNICATION

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du **Directeur Général de la Communication**, le Programme Communication intègre les crédits des services de la Direction Générale de la Communication (DGCOM), des Directions régionales, services déconcentrés, et des établissements sous-tutelle, opérateurs du secteur.

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le champ du programme communication, conformément à la loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise, couvre les quatre domaines spécifiques que sont :

- la communication audiovisuelle ;
- la communication cinématographique ;
- la communication écrite ;
- la communication numérique.

Les missions ainsi définies sont mises en œuvre par les acteurs du secteur sur la base des textes en vigueur, la régulation de la Communication étant assurée par la Haute Autorité de la Communication (HAC), Administration indépendante jouissant de l'autonomie de gestion.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Communication comprend deux (2) actions :

- Gestion des médias et du cinéma ;
- Normalisation et Régulation.

ACTION N° 1 : Gestion des Médias et du Cinéma

Cette action 1, portée par la Direction Générale de la Communication et les établissements sous tutelle, mène les principales activités suivantes :

- Gestion administrative du secteur ;
- Mise en œuvre de la politique publique de la communication ;
- Attribution des autorisations nécessaires à la création des établissements de communication (publics et privés) ;
- Accréditation des personnels des médias et étrangers sur le sol gabonais.

ACTION N° 2 : Normalisation et Régulation

Portée par la Direction Générale de la Communication, l'Action 2 s'occupe de la réglementation du secteur, la régulation étant assurée par la Haute Autorité de la Communication, conformément aux textes en vigueur.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme Communication a une place centrale dans le développement humain du Gabon, afin de garantir la diversification des contenus, l'expression pluraliste et démocratique, la liberté d'expression, de même qu'une meilleure diffusion des médias sur le territoire national. Il mène des activités de suivi de :

- l'organisation administrative et managériale des entreprises publiques et privées de communication ;
- la promotion du cinéma ;
- l'évolution de la réglementation et de la normalisation du secteur ;
- l'harmonisation des relations entre les entités du secteur et les organismes internationaux ;
- l'arrimage du secteur aux innovations en matière de TIC.

Le programme est fortement marqué depuis 2010 par la Réforme de l'audiovisuel public, avec la mise en place de grands organismes opérateurs de l'État, chargés d'exécuter les missions de service public en matière de communication (radiodiffusion, télévision, gestion du cinéma...). L'administration centrale, pour sa part, se concentre sur les missions de conception et de mise en œuvre des politiques publiques, de pilotage de des Établissements publics et de coordination des différentes activités de modernisation du secteur.

Les principaux chantiers du programme pour les années à venir sont :

- la poursuite de la rédaction des textes d'application de la loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République gabonaise ;
- le déploiement national de la radio et de la télévision (mise en place des infrastructures et des contenus de Gabon télévision et radio Gabon, avec la création et le lancement de chaînes généralistes et thématiques) ;
- la Médiamétrie des contenus audiovisuels (créer un établissement public à caractère scientifique, spécialisé dans les mesures d'audiences et les études marketing des médias audiovisuels et interactifs, avec pour mission de fournir une étude régulière des audiences des télévisions et des radios) ;
- la création du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) ;
- la mise en place du fonds de soutien à la production et à la promotion du cinéma et des œuvres audiovisuelles.

Au-delà de tous ces projets, le programme doit s'atteler à favoriser le saut qualitatif des entreprises de communication, en appuyant les acteurs du secteur, à la fois, en termes de développement des compétences et d'aides techniques et financières à la création de structures et en termes de développement des contenus.

Les défis du Programme Communication sont nombreux. Ils vont de la prise en compte des besoins de développement des opérateurs, des partenaires et des usagers, au maillage de la politique du secteur sur toute l'étendue du territoire national. Ceci nécessite une organisation affinée du travail, pour garantir le traitement rapide des dossiers, grâce à un management plus efficace des ressources humaines et une meilleure collaboration avec les différents responsables de l'administration, associé à une utilisation efficace des TIC par la Direction Générale de la Communication.

ENJEUX

- Garantir l'accès universel à l'information sur l'ensemble du territoire et accélérer le développement humain ;
- Promouvoir l'image du Gabon à l'intérieur et à l'extérieur ;
- Développer la contribution du secteur communication à l'économie du pays.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : D'ici à 2023, rationaliser le suivi des engagements de performance du secteur ;

OBJECTIF N°2 : D'ici à 2023, organiser et mieux réglementer le secteur Communication.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ici à 2023, rationaliser le suivi des engagements de performance du secteur

Niveau de réalisation du résultat annuel

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel attendu 1 : avoir tenu 4 réunions du Comité de Suivi et Évaluation du Contrat Annuel de Performance avec chaque opérateur ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir tenu 12 revues d'objectifs avec les acteurs et contributeurs du programme ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir tenu 4 réunions sur la situation de l'exécution budgétaire avec la DCAF, le Contrôle budgétaire et les autres acteurs du programme.

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel atteint 1 : 6 réunions du Comité de Suivi et Évaluation du Contrat Annuel de Performance tenues avec les opérateurs ;
- Résultat annuel atteint 2 : 4 revues d'objectifs réalisées avec les acteurs et contributeurs du programme ;
- Résultat annuel atteint 3 : avoir tenu 4 réunions avec la DCAF, le Contrôle budgétaire et les autres acteurs du programme sur la situation de l'exécution budgétaire.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Cible	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2023 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2023)
Nombre de réunions du Comité de Suivi et Évaluation du Contrat Annuel de Performance avec chaque opérateur	Nombre	ND	ND	4	6	+2	4	5
Nombre de revues d'objectifs tenues avec les acteurs et contributeurs du programme	Nombre	ND	ND	12	4	-8	12	12
Nombre de réunions tenues sur la situation de l'exécution budgétaire avec la DCAF, le Contrôle budgétaire et les autres acteurs du programme	Nombre	ND	ND	4	4	0	4	4

Sources des données : DGCOM

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Sous l'autorité du Secrétaire Général, de nombreuses séances de travail ont été organisées, pour l'élaboration et la validation des CAP opérateurs et l'élaboration des plans d'actions. De même, les acteurs du programme se sont retrouvés au moins 4 fois, pour la revue des objectifs stratégiques, compte tenu du fait qu'une loi de finances rectificative a été élaborée en cours d'exercice. Néanmoins, à cause des restrictions dues à la pandémie du Covid-19, le nombre de revues n'a pu être respecté du fait de la réduction des réunions en présentiel.

OBJECTIF N°2 : D'ici à 2023, organiser et mieux réglementer le secteur Communication

Niveau de réalisation du résultat annuel

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel attendu : avoir élaboré douze (12) projets de textes d'application.

Résultat annuel atteint

- **Résultat annuel atteint 1** : Sept (7) projet de texte ont pu être élaboré sur les douze (12) prévus.

- Projet de décret N°----/PR/MC fixant les quotas de diffusion des œuvres sonores, phonographiques, audiovisuelles et cinématographiques en République Gabonaise ;
- Projet de décret N°----/PR/MC portant organisation et fonctionnement du Fond d'Aide et de Soutien à la Communication, conformément aux dispositions des articles 166 et 167 de la loi N°019/2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise ;
- Projet de décret N°----/PR/MC portant adoption des statuts de GABON TELEVISION et l'annexe ;
- Projet de décret N°----/PR/MC portant approbation des statuts de Radio GABON et l'annexe
- Projet de décret N°----/PR/MC portant réorganisation de TDG ;
- Projet de décret N°----/PR/MC portant approbation des statuts de TDG et l'annexe ;
- Projet de d'arrêté portant approbation du modèle des vignettes.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2023 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2023)
Nombre de projets de textes d'application élaboré	Nombre	5	10	12	7	-5	12	45

Source des données : Direction Générale de la Communication

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

La situation sanitaire de l'année 2021 n'a certes pas permis la tenue de tous les travaux de la Commission des textes du Ministère, mais certains travaux n'ont pu avoir lieu qu'en visioconférence.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LF pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°10.423.1: Gestion des médias et du cinéma	4 679 245 390	1 612 344 942	3 066 900 448	4 679 245 390	1 612 344 942	3 066 900 448
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 982 190 312	-	2 982 190 312	2 982 190 312	-	2 982 190 312
Titre 3. Dépenses de biens et services	301 366 036	725 208 317	- 423 842 282	301 366 036	726 208 317	- 423 842 282
Titre 4. Dépenses de transfert	630 672 319	482 420 707	148 251 612	630 672 319	482 420 707	148 251 612
Titre 5. Dépenses d'investissement	765 016 724	404 715 918	360 300 806	765 016 724	404 715 918	360 300 806
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°10.423.2: Normalisation et Régulation	5 360 152	4 200 000	1 160 152	5 360 152	4 200 000	1 160 152
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	5 360 152	4 200 000	1 160 152	5 360 152	4 200 000	1 160 152
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	4 684 605 542	1 616 544 942	3 068 060 600	4 684 605 542	1 616 544 942	3 068 060 600
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 982 190 312	-	2 982 190 312	2 982 190 312	-	2 982 190 312
Titre 3. Dépenses de biens et services	306 726 188	729 408 317	- 422 682 130	306 726 188	729 408 317	- 422 682 130
Titre 4. Dépenses de transfert	630 672 319	482 420 707	148 251 612	630 672 319	482 420 707	148 251 612
Titre 5. Dépenses d'investissement	765 016 724	404 715 918	360 300 806	765 016 724	404 715 918	360 300 806
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le montant des crédits du programme Communication inscrits dans LFR 2021, est de **4 684 605 542 FCFA** en AE et CP. La consommation imputable au programme s'élève à **1 616 544 942 FCFA**, soit un taux global d'exécution de **34,51%**. Cette exécution, se répartit par titre comme suit :

Titres 2 : Dépenses de personnel

Autorisées à hauteur de **2 982 190 312 FCFA** en AE et CP dans la loi de finances rectificative 2021, les dépenses de personnel qui ont été exécutées correspondent au règlement de la Main d'œuvre non-permanente. Toutefois, le global des crédits affectés au personnel est géré en centralisé au Ministère en charge du budget.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Inscrites à hauteur de **306 726 188 FCFA** dans la LF 2021, les dépenses de biens et services, après réserve obligatoire, ont été exécutées pour un montant de **729 408 317 FCFA**.

Nous notons que ce titre a reçu du compte Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles, un montant de **262 755 545 FCFA** et une Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations de **145 850 000 FCFA** après LFR, engagé et ordonnancé à **100%**.

Il est à relever dans ce programme que l'action Media et Cinéma a reçu, au compte du titre 3 dépenses de biens et services, un montant après LFR 2021 de **124 699 944 FCFA** engagé et ordonnancé à **100%**.

Titre 4 : Dépenses de transferts

Autorisées à **630 672 319 FCFA** dans la loi de finances rectificative 2021, les dépenses de transferts ont été exécutées pour **482 420 707 FCFA**, soit un taux d'exécution de **76%**. (Confère **tableau Titre 4 : Dépenses de transferts page 23**)

Titre 5 : Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement dont le montant s'élève, à **765 016 724 FCFA**. Cet investissement concerne la réhabilitation du bâtiment abritant les services de **TV MASUKU**. Cette dotation a été engagée et ordonnancée à hauteur de **53%** soit un montant engagé et ordonnancé de **404 715 918 FCFA**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Le programme n'a pas bénéficié de mouvement de fongibilité.

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action							
Action							
Total des mouvements							

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Le programme n'a pas bénéficié de mouvement de fongibilité en 2021.

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme	Programme	Titre		
Programme	Programme	Titre		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque virement :

Le Programme Communication n'a pas reçu de virement en 2021.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	10.423:Communication	Titre 3	262 755 545	262 755 545
30.948:Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations	10.423:Communication	Titre 3	145 850 000	145 850 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	10.423:Communication	Titre 4	17 956 250	17 956 250
Total des virements			426 561 795	426 561 795
dont Titre 2				
dont Titre 3			408 605 545	408 605 545
dont Titre 4			17 956 250	17 956 250
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque transfert :

Au terme de l'exécution budgétaire 2021, le programme "Communication" présente une situation nette déficitaire de transferts de **426 561 795 FCFA** au profit du programme, soit **408 605 545 FCFA** pour le Titre 3 et **17 956 250 FCFA**, pour le Titre 4.

Ces mouvements de crédit vers le Programme Communication étaient destinés pour agrémenter les frais d'entretien, d'hébergement et de locations de la Direction Générale de la Communication et le fonctionnement des établissements sous-tutelle et les opérateurs du secteur.

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE			0	0		
CP			0	0		
AE			0	0		
CP			0	0		
Total des annulations d'AE			0	0		
Total des annulations de CP			0	0		

Explication de chaque annulation :

Aucune annulation de crédit AE ou CP n'a été constatée par le programme.

Reports

Tableau récapitulatif des reports (titre 5)

Action	Projet d'investissement / Programme d'équipement	Modification du montant de CP pour le programme
10.423.1:Gestion des médias et du cinéma	Projet : Réhabilitation TV MASUKU	765 016 724
Total des reports		765 016 724

Explication de chaque report :

RAS.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2019			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0		
Agents de catégorie A	52	61	37	24	0	-24	37
Permanents	52	61	37	24	0	-24	37
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	11	11	13	0	3	3	13
Permanents	11	11	13	0	0	0	13
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	6	6	5	1	0	-1	5
Permanents	6	6	5	0	0	-1	5
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	69	78	55	23	0	-23	55
Main d'œuvre non permanente	19	19	14	5	0	5	14
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	88	97	69	2	3	-18	69

Explication des évolutions :

Le programme enregistre 24 sorties de ses cadres supérieurs, repartis vers les entités sous-tutelle. Ce mouvement des personnels s'explique par le fait qu'en 2017, de nombreux agents de Gabon Télévision et Radio Gabon avait été reversé à la DGCOM et, finalement, sont repartis vers ces entités, où ils s'expriment mieux. Du coup, les effectifs de l'Administration centrale sont ramenés de 97 à 69, avec, en plus la libération de 5 postes au niveau de la Main d'œuvre non permanente, du fait du départ à la retraite des agents ou de décès.

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2020 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	81	91	67	-24
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur TELEDIFFUSION DU GABON (TDG)	81	91	67	-24
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	288	384	226	-158
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	96	223	70	-153
Total pour l'opérateur GABON TELEVISION	384	607	296	-311
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	277	274	208	-66
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	55	98	84	-14
Total pour l'opérateur RADIO GABON	332	372	292	-80
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	47	57	30	-27
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	3	3	12	9
Total pour l'opérateur INSTITUT GABONAIS DE L'IMAGE ET DU SON (IGIS)	50	60	42	-18
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	20	28	41	13
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	62	56	17	-6
Total pour l'opérateur AGENCE GABONAISE DE PRESSE	82	84	59	-41
Total pour le programme	929	1214	756	-458

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs

Les effectifs des opérateurs du secteur Communication ont sensiblement dégraissé, du fait des départs à la retraite et des efforts fournis pour alléger le fonctionnement de ces entités. La tendance à la hausse, qui était la donne des années précédente et inversée par la tendance baissière, favorable à une gestion plus saine de ces établissements publics.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 982 190 312	20 338 726	2 961 851 586	2 982 190 312	20 338 726	2 961 851 586
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	2 982 190 312	20 338 726	2 961 851 586	2 982 190 312	20 338 726	2 961 851 586

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Autorisé à hauteur de **2 982 190 312 FCFA**, le titre 2 a été exécuté au niveau de la Solde, en tenant compte des mouvements des personnels, notamment les départs à la retraite et les remplacements numériques.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Gestion des médias et du cinéma	301 366 036	301 366 036	725 208 317	725 208 317	-423 842 281	-423 842 281
ACTION 2 Normalisation et Régulation	5 360 152	5 360 152	4 200 000	4 200 000	-1 160 152	-1 160 152
Total des crédits de titre 3	306 726 188	306 726 188	729 408 317	729 408 317	-422 682 129	-422 682 129

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Au titre de l'exercice 2021, le programme "Communication" a bénéficié d'une dotation de **306 726 188 FCFA** en biens et services. Au cours de l'année, le programme a reçu une dotation additionnelle de **408 605 545 FCFA**, soit un montant global de **729 408 317 FCFA** exécuté à 100%. Cette exécution fait également apparaître les crédits destinés à l'action 2 Normalisation et Régulation à un niveau égal à **4 200 000 FCFA**.

Par ailleurs, une bonne partie des crédits affectés à l'administration centrale a été décaissée pour assurer le fonctionnement des établissements sous-tutelle, opérateurs du secteur.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR 2021		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Gestion des médias et du cinéma	630 672 319	630 672 319	429 452 406	429 452 406	201 219 913	201 219 913
Cotisation internationale Union Africaine de Radiodiffusion (UAR)	11 250 000	11 250 000	16 444 560	16 444 560	- 5 194 560	- 5 194 560
Cotisation internationale Conférence Internationale des Radios et Télévisions d'expression Française (CIRTEF)	9 900 000	9 900 000	4 112 888	4 112 888	5 787 112	5 787 112

Soutien à la presse	150 000 000	150 000 000	127 500 000	127 500 000	22 500 000	22 500 000
Opérateur-télédiffusion du Gabon	50 000 000	50 000 000	24 543 750	24 543 750	25 456 250	25 456 250
Opérateur-Gabon télévision	58 191 091	58 191 091	37 564 552	37 564 552	20 626 539	20 626 539
Opérateur-Radio Gabon	71 640 500	71 640 500	35 166 531	35 166 531	36 473 969	36 473 969
Opérateur-IGIS	50 000 000	50 000 000	42 500 000	42 500 000	7 500 000	7 500 000
AGP	229 690 728	229 690 728	141 620 125	141 620 125	88 070 603	88 070 603
ACTION 2 Normalisation et Régulation	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 4	630 672 319	630 672 319	429 452 406	429 452 406	201 219 913	201 219 913

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Au titre de l'exercice 2021, le programme "Communication" a bénéficié d'une dotation de **630 672 319 FCFA** en dépenses de transferts. Mais les dépenses de transferts ont été exécutées à hauteur de **429 452 406 FCFA**, soit un taux d'ordonnancement de **68%**, pour un écart de **201 219 913 FCFA**.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1 : 10.423.1: Gestion des médias et du cinéma	765 016 724	765 016 724	404 715 918	404 715 918	360 300 806	360 300 806
Projet : Réhabilitation de TV MASUKU	765 016 724	765 016 724	404 715 918	404 715 918	360 300 806	360 300 806
Total des crédits de titre 5	765 016 724	765 016 724	404 715 918	404 715 918	360 300 806	360 300 806

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Initialement autorisés à **765 016 724 FCFA**, les crédits affectés au titre 5 dépenses d'investissement ont été exécutés à hauteur de **404 715 918 FCFA** pour le projet de réhabilitation de TV MASUKU.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR TELEDIFFUSION DU GABON (TDG)

Présentation de l'opérateur

Le décret n°0726/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon, définit cette entité sous-tutelle du Ministère de la Communication comme un établissement public à caractère technologique, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

La création de Télédiffusion du Gabon intègre la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) qui fixe pour ambition d'offrir aux populations, un choix diversifié de programmes radiophoniques et télévisuels riches et à moindre coût.

Télédiffusion du Gabon est, de ce fait, chargée des prestations de transmission et de diffusion des programmes de Radio et de Télévision des organes publics ou privés par voie hertzienne, par satellite ou par câble sur l'ensemble du territoire national ou vers l'extérieur du Gabon.

En collaboration avec l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF), Télédiffusion du Gabon assure la mise en œuvre et l'exploitation des équipements de transmission ou de diffusion de la Radio Numérique de Terre (T-DAB) ou de la Télévision Numérique de Terre (TNT) pour le service public ou les entreprises privées.

A ce titre, l'établissement est notamment chargé :

- de répondre aux besoins et aspirations des populations en ce qui concerne l'aménagement du territoire national par la couverture en radiodiffusion et en télévision ;
- de concevoir, réaliser et exploiter les équipements de transmission et de diffusion en tenant compte des évolutions technologiques et des conditions de propagation des ondes électromagnétiques au Gabon ;
- de favoriser l'accès de tous les citoyens aux émissions de radio et de télévision.

Travail avec l'opérateur

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2021, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé.

Tout au long de l'année 2021, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme sur les axes suivants :

- suivi des objectifs arrêtés dans le CAP ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2022 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

Toutefois, le Comité de Suivi et Evaluation (CSE) n'a pu apprécier la mise en œuvre des objectifs arrêtés d'accord-parties, pour des raisons d'organisation.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	162 500 000	54 745 297
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	38 312 146	24 543 750
Total de la contribution financière de l'Etat	200 812 146	79 289 047

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Utilisation des crédits reçus par TDG :

L'essentiel des crédits libérés a servi au fonctionnement de l'opérateur, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de performance qu'il s'était fixés concernant notamment les activités de maintenance des équipements.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Disposer d'un plan annuel d'entretien et de petite maintenance des émetteurs et pour améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire.				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : 1 plan d'entretien et de petite maintenance des émetteurs existants	1	1	1	0
Indicateur 2 : taux d'exécution du plan d'entretien et de petite maintenance des émetteurs existants	100%	100%	90%	-10%

Tous les neuf (9) sites rendus fonctionnels, quoique certains soient vétustes. TDG a établi un plan d'entretien et de maintenance des émetteurs existants. Ce plan portait sur l'entretien des émetteurs des 9 capitales provinciales et des acquisitions issues de l'ANINF. Ce plan a été exécuté à 90%.

Objectif 2 : Acquérir des émetteurs TV/Radio, pièces de rechange, des équipements de réception, de diffusion				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : nombre de commandes d'équipement de réception et de diffusions réalisé	NA	1	1	0

L'opérateur TDG, afin d'élaborer et mettre en œuvre le plan d'entretien des émetteurs sous sa responsabilité, a établi un diagnostic précis des besoins techniques et budgétaires rattachés à son exécution. Avec les moyens disponibles, il a pu réaliser la remise à niveau de 7 émetteurs, sur les 9 des capitales provinciales. Les émetteurs des capitales provinciales du haut-Ogooué et de l'Ogooué-Lolo restent hors d'usage.

Objectif 3 : Réhabiliter les sites de réception et de diffusion				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de sites de réception et de diffusion réhabilités	NA	17	20%	-60%

Objectif 4 : créer de nouveaux sites de réception et de				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de sites de réception et de diffusion nouvellement créés en 2021	NA	5/15	-	-

Objectif 5 : Réaliser l'Interconnexion des Sites de Libreville par Fibre Optique				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de sites de Libreville interconnectés par Fibre Optique	NA	5/10	-	-

Objectif 6 : Moderniser les montées Satellitaires				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de montées satellitaires modernisés	NA	2/3	-	-

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1	0	0	0	0
Action / Projet 2	0	0	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	0	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement affectées l'opérateur. Tous les projets d'investissement ont été inscrits dans le PAP du CAS Promotion Audiovisuelle.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris par l'Etat

Objectif 1 : Obtenir la validation des projets de textes relatifs à statut des personnels, au régime des rémunérations et au transfert des actifs (biens, meubles et immeubles)

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement de la validation des textes	0	100%	100%	0

Les projets de textes suivants ont été validés par la Commission des textes ayant siégé en 2019. Ils doivent être revisités en fonction des ambitions de l'opérateur, avant leur transmission au Secrétaire Général du Gouvernement :

- le projet de décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret 0726/PR/MCPEN portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon en abrégé TDG
- le projet de décret approuvant les statuts de TDG.

De même, l'arrêté portant transfert à Télédiffusion du Gabon des personnels précédemment en service à la Direction Générale Maintenance et des équipements de diffusion de la RTG chaîne 1 et 2 a été rédigé et est en attente de signature.

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

Cet objectif a été atteint, parce que lesdits projets de textes ont été soumis à la commission des textes ayant siégé en 2019. Ce, malgré le fait que les moyens, pour la tenue de cette commission n'avaient pas été libérés.

Objectif 2 : Définir clairement le métier et les compétences des opérateurs ANINF, SPIN et TDG Objectif de rattachement dans le PAP 2019 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer le taux de couverture des médias sur le territoire

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : existence d'un document de recadrage des métiers et compétences de chacun des trois opérateurs	1	1	1	0
Indicateur 2 : 1 contractualisation entre la SPIN et TDG (au-delà du contrat nécessaire entre l'ANINF et la SPIN), sous l'autorité de l'Etat	0	1		0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

Les décrets de création de ces entités fixent leurs champs des compétences respectifs. D'où la rétrocession, par l'ANINF, des émetteurs des Départements, pour leur maintenance par TDG.

Objectif3: Obtenir un Partenaire de l'ANINF devant former les techniciens de TDG, qui seront chargés de la maintenance des nouveaux équipements

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : 1 contrat de formation ANINF-TDG	0	1	0	-1
Indicateur 2 : Nombre d'agents ayant bénéficié dans l'année de la formation aux nouveaux équipements	0	20	0	-20

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

TDG et l'ANINF n'ont pas encore contractualisé leurs rapports. De ce fait, aucun de leurs agents n'a bénéficié de formations aux nouveaux équipements, ainsi que projeté.

Présentation de l'opérateur

Le Décret 0291/PR/MC du 23 mai 2017 modifiant et supprimant certaines dispositions du Décret 725/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévisions, définit cette entité sous-tutelle du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique, comme un établissement public à caractère industriel, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

Missions de service public :

Dans le Contrat d'Objectifs et de Performance signé en 2013 avec l'Etat Gabonais, Gabon Télévisions se définit comme « un groupe de chaînes de télévision à caractère généraliste et thématique, chargé de la production et de la programmation des émissions télévisées de service public. »

A ce titre, il a pour missions fondamentale :

- de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de télévision ;
- de répondre aux besoins et aux aspirations de la population en matière d'information, de communication, de culture, d'éducation et de divertissement ;
- de contribuer à l'accès de tous les citoyens à la télévision ;
- d'œuvrer à la sauvegarde des valeurs morales, culturelles et patriotiques de la société gabonaise ;
- de concevoir, réaliser et diffuser des programmes de télévision ;
- de respecter la pluralité d'expressions.

Missions de développement :

Gabon Télévisions a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière.

Travail avec l'opérateur

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2021, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé et des plans d'actions spécifiques avec des indicateurs de résultats ont été élaborés. Un Chef de file a été désigné pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme sur les axes suivants :

- Suivi des objectifs arrêtés ;
- Mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- Revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- Conception du PAP 2021 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

L'évaluation définitive du CAP de Gabon Télévision n'a pu être effectuée de manière efficiente.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat		

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Utilisation des crédits reçus par Gabon Télévision :

Les crédits libérés ont contribué au financement du fonctionnement de l'opérateur, ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de performance qu'il s'était fixés.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Mettre le groupe Gabon Télévisions en conformité avec le Code de la Communication et l'Action 126 du PSGE relative au déploiement National de la Radio et la Télévision					
Indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Avoir fait un état un des lieux des installations susceptibles de revenir à Gabon Télévision dans les stations provinciales	NA	1	1	0	Etat des lieux déjà effectué
Indicateur 2 : Nombre de grilles des programmes de Gabon 1 ^{ère} , chaîne généraliste, élaborées	2	2	2	2	Les grilles « grande et petite saisons 2020 » avaient été reconduites en 2021.

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

Indicateur 1 : Les installations avaient bien été réparties entre le patrimoine de la Radio et celui de la Télévision par une commission Technique mise en place par le Gouvernement, lors de la signature du décret qui consacre la création des deux entités à Libreville comme dans les stations provinciales.

Indicateur 2 : Avec l'apport du CAS Promotion des contenus audiovisuels et cinématographiques, le groupe a bénéficié de moyens, pour asseoir, en 2020, des programmes plus accrocheurs, marqués par un retour en confiance des téléspectateurs. Il a fallu, en 2021, fidéliser lesdits programmes.

Objectif 2 : Assurer la mise en œuvre des grilles des programmes de Gabon Télévisions					
Indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Taux de réalisation des émissions inscrites sur les grilles des programmes de Gabon Télévisions	85%	70%	80%	+10	Dépassement de la prévision, à la faveur des moyens déployés pour la mise en œuvre des programmes.
Indicateur 2 : Nombre d'émissions de la grille des programmes de Gabon Télévisions effectivement diffusées	27	50	40	-10	Moins d'émissions réalisées que prévu

Gabon Télévision a mis l'accent sur les émissions ayant une plus grande portée pour le public et adapte progressivement sa grille des programmes.

Objectif 3 : Initier des formations pour le renforcement des capacités des professionnels pour améliorer la qualité des émissions					
Indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre de sessions de formation organisées	3	3	0	3	

Aucune formation n'a été organisée en 2021.

Objectif 4 : Disposer d'un corps de journalistes spécialisés					
Indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Nombre JRI formés	NA	5	0	5	
Indicateur 2 : nombre de journalistes proposés à la spécialisation à Gabon Télévisions	24	24	0	24	3 par rubrique sur 8 desks

Aucun nouvel élément ne s'est ajouté par rapport à cet objectif, puisqu'aucune formation n'a été réalisée en 2021.

Objectif 5 : Créer des émissions événementielles et de divertissement grand public à Gabon 1 ^{ère}					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart	Commentaires
Indicateur 2 : nombre d'émissions de divertissement et de variétés créées sur la grille des programmes de Gabon 1 ^{ère}	6	4	0	-4	La grille 2020 a été gardée en l'état

Gabon Télévision s'est gardé de faire évoluer ses programmes en matière de divertissement, compte tenu de la conjoncture observée en 2021.

Objectif 6 : Adapter Gabon 1 ^{ère} à la nouvelle grille des programmes élaborée					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart	Commentaires
Indicateur 1: nombre de plateaux rhabillés à Gabon 1ère	NA	5	0	5	Aucun plateau rhabillé en 2021

Compte tenu des investissements réalisés en 2020, les plateaux techniques n'ont pas reçu de nouvelles dotations en 2021.

Objectif 7 : Permettre à Gabon Télévisions d'accroître, par rapport à 2020, la capacité d'alimentation de son fonctionnement par des ressources propres					
Rappel des Indicateurs	Rappel du Résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre de commerciaux actifs sous objectif	10	15	10	-5	Besoin de plus
Indicateur 2 : nombre d'annonceurs fidélisés ayant augmenté leur demande publicitaire	7	10	9	-1	La crise n'a pas favorisé l'essor du marché publicitaire.
Indicateur 3 : nombre de nouveaux annonceurs attirés	6	10	8	-2	
Indicateur 4 : nombre de communiqués payants diffusés	276	180	93	-87	
Indicateur 5 : nombre de magazines payants diffusés	120	120	80	-40	10 / mois la crise
Indicateur 6 : Nombre de locations d'espaces réalisés	8	36	7	-29	3/mois. Baisse d'activité du fait de la crise économique
Indicateur 7 : Nombre d'événements organisés	1	2	5	+3	Journée Mondiale de la liberté de la presse : Carte de presse, Casting ; Opération charme ; Fêtes de Noel
Indicateur 7 : montant des recettes de Gabon Télévisions	502 594 502	330 000 000	475 756 402	145 756 402	Une hausse de 145 756 402 FCFA de recettes par rapport à la prévision du à la nouvelle stratégie commerciale.

La prévision 2021 des recettes propres de 330 000 000 FCFA, inscrite dans le CAP 2021, s'était faite sur une hypothèse pessimiste, compte tenu de la situation particulière de l'année 2021 marquée par la situation sanitaire.

La Direction Générale pour palier à la situation a développé une politique commerciale adaptée qui a fini par donner des résultats, d'où le relèvement du niveau des recettes propres, en deçà toute fois du résultat de 2020 qui était de 502 594 502 FCFA.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1	0	0	0	0
Action / Projet 2	0	0	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	0	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

L'opérateur n'a reçu aucun moyen d'investissement du budget traditionnel.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris par l'Etat

Objectif 3 : opérationnaliser la redevance audiovisuelle prescrite par le Code de la Communication					
Rappel des Indicateurs	Résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Taux d'élaboration de l'arrêté portant modalités de recouvrement de la redevance audiovisuelle	NA	100%	0	100%	
Indicateur 2 : Taux d'élaboration du PAP 2021 du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) « Promotion des contenus audiovisuels »	NA	100%	100%	0%	
Indicateur 3 : Taux d'opérationnalisation du CAS « Promotion des contenus audiovisuels »	NA	100%	100%	0%	
Nombre de revues des objectifs du CAS effectués	NA	2	0%	2	

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

La redevance audiovisuelle s'est encore heurtée, en 2021, à un défaut de clé de répartition. Par contre, le PAP du CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique 2021 a été rendu disponible et son opérationnalisation, effective. Néanmoins, les moyens du CAS sont exécutés par le Responsable de la Mission, selon ses options et priorités.

Présentation de l'opérateur

Présentation de l'opérateur

Le décret n°0727/PR/MCPEN du 21 Juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Radio Gabon, définit cette entité sous-tutelle du Ministère de la Communication, comme un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

Missions de service public :

Radio Gabon est défini comme "un groupe de chaînes de radio à caractère généraliste et thématique, chargé de la production et de la programmation des émissions radiodiffusées de service public".

A ce titre, il a pour missions fondamentales :

- de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de radio ;
- de répondre aux besoins et aux aspirations de la population en matière d'information, de communication, de culture, d'éducation et de divertissement ;
- de contribuer à l'accès de tous les citoyens à la radio ;
- d'œuvrer à la sauvegarde des valeurs morales, culturelles et patriotiques de la société gabonaise ;
- de concevoir, réaliser et diffuser des programmes de radio ;
- de respecter la pluralité d'expressions.

Missions de développement :

Radio Gabon a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière.

Travail avec l'opérateur

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2021, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé et des plans d'actions spécifiques avec des indicateurs de résultats ont été élaborés. Un Chef de file a été désigné pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme sur les axes suivants :

- suivi des objectifs arrêtés ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2021 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

L'évaluation définitive du CAP de Radio Gabon n'a pu être effectuée de manière efficiente.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2019		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	275 066 460	16 730 226
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	125 921 749	83 097 670
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	400 988 209	99 827 896

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Sur une prévision budgétaire de 87 328 463 FCFA, cumul des Titres 3 et 4, après amputation de la réserve obligatoire, Radio Gabon a reçu, au titre des inscriptions budgétaires de la LFR 2021, un total de **71 646 065 FCFA**.

Ces moyens ont contribué au règlement exclusif des dépenses de fonctionnement de l'opérateur (financement des emplois de l'opérateur : 57 316 852 FCFA et contribution au fonctionnement de l'opérateur : 14 329 213 FCFA).

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1: Mettre en place une nouvelle offre d'émissions susceptible de faire progresser à nouveau l'audience de RADIO GABON				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : nombre de nouvelles émissions dans la grille de programmation nationale	12	12	30	-18
Indicateur 2 : nombre total d'émissions au niveau national (Radio Gabon)	42	42	43	-1
Indicateur 3 : nombre d'émissions dans la grille de programmation au niveau provincial	0	0	NA	NA
Indicateur 2 : nombre total d'émissions au plan national	0	42	43	-1

Radio Gabon a procédé, en 2021, à un casting des présentateurs et des producteurs, dans l'optique de la révision de ses grilles des programmes. Comme résultat de cet exercice, 18 émissions supplémentaires avaient été ajoutées à la liste des 12 qui étaient déjà inscrites.

La nouvelle offre d'émissions, portée à 43, ne modifie pas substantiellement le nombre d'émissions diffusées sur « la Nationale ». Avec cette opération, 31 émissions ont été remplacées sur la grille, en tenant compte des attentes exprimées dans l'étude par le public.

La Direction de Radio Gabon ne fournit toutefois pas de statistiques précises des émissions produites par les stations provinciales.

Objectif 2 : Améliorer la qualité des magazines d'information				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : nombre de magazines ayant fait l'objet d'actions d'amélioration	0	25	10	15

Sur la cible de 25 magazines, une dizaine ont fait l'objet d'amélioration en 2021, soit un écart de 15 magazines non améliorés. Radio Gabon a opté pour le maintien des magazines qui apporteraient plus de qualité à la chaîne, plutôt que de multiplier des offres mal maîtrisées, avec en plus une politique des moyens devenue aléatoire.

Objectif 3 : Faire fonctionner tout au long de 2021 la première chaîne thématique de Radio Gabon				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : taux de mise en œuvre de la grille des programmes de la chaîne thématique	80%	100%	80%	-20%

La Direction des programmes de Radio Gabon estime que 80% de ses programmes sur la Nationale ont été mis en œuvre. Ceci donne un écart de production de 20% par rapport à la cible de 100%. Mais la décision du lancement de la chaîne n'est pas intervenue.

Objectif 4: Mettre en place le mécanisme de centralisation des recettes générées par les stations provinciales de Radio Gabon				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : nombre de stations provinciales mis aux normes, avec un dispositif de centralisation des recettes financières	0	6	1	5
Indicateur 2 : Montant des recettes remontées par les stations provinciales	0	24 000 000	400 000	23 600 000

Suite à la visite effectuée dans les stations provinciales par le Directeur Général de Radio Gabon, un agent de recouvrement des recettes a été affecté à Radio 9, dans le Woleu-Ntem. Les 5 autres stations ont continué à fonctionner sans traçabilité des encaissements des recettes. Avec, en plus, les difficultés de mise à disposition du budget de l'Etat, les fonds collectés à travers les communiqués, annonces et publicités servent surtout au fonctionnement de ces structures. Port-Gentil et Oyem n'ont pu faire parvenir à la Direction Générale des recettes, malgré la prévision projetée de 24 000 000 FCFA en 2021.

Ceci appelle plus d'effort de mise aux normes des stations provinciales. Cet objectif ayant été fixé, pour que ces démembrements de Radio Gabon permettent de faire comprendre quel est leur potentiel et favorisent ainsi la mise en place de politiques permettant de les moderniser.

Objectif 5 : Développer le travail ensemble entre le niveau central et les stations locales				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : taux de réalisation du plan de travail annuel avec les stations	-	100 %	30%	-70%

Avec la mission d'inspection des stations provinciales effectuée en 2020 et 2021, le Directeur Général de Radio Gabon a pu se faire une idée de l'état réel de fonctionnement de ces services déconcentrés. Une des retombées de cette visite a été le remplacement du Directeur de la Station provinciale du Woleu-Ntem. On peut croire que les travaux restauration en cours au moment de la finalisation du présent rapport sont un indice que les choses pourraient bouger au niveau de ces entités et qu'un autre management pourra voir le jour, avec les contraintes de mise en œuvre de la redevance audiovisuelle, dans le cadre de la Mission CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1	0	0	0	0
Action / Projet 2	0	0	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	0	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

L'opérateur n'a pas reçu de crédits d'investissement. Il a cependant pu réaliser quelques investissements à partir des ressources du CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : finaliser la réforme de répartition des biens et des effectifs entre Radio Gabon et Gabon Télévision				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement de la finalisation de la répartition des biens et des effectifs entre Gabon Télévision et Radio Gabon	NA	100%	100%	0

La question des effectifs s'est réglée de manière plus naturelle. Chaque entité concernée connaît aujourd'hui quels sont les effectifs qui lui reviennent, ainsi que démontré dans le Tableau concernant les effectifs des opérateurs affiché plus haut.

Objectif 2 : Faire prendre en compte par le Programme Pilotage et soutien l'engagement du processus de redéploiement d'une partie des effectifs actuels de Radio Gabon				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : prise en compte de cette action par le programme Pilotage et soutien du Ministère	0 %	100%	100%	0

A la faveur du casting opéré début 2021, une partie des effectifs de Radio Gabon, comme de Gabon Télévision, a été reversé au Secrétariat Général du Ministère de la Communication. D'autres agents sont arrivés un peu plus tard, leurs profils s'étant avérés sans utilité au niveau de l'entité, qui avait passé en revue les compétences de l'ensemble de ses agents. Ce processus doit se poursuivre, afin d'alléger d'avantage le fonctionnement de la structure, dans laquelle de nombreux agents émargeaient, sans production efficiente.

Objectif 3 : avoir opérationnalisé l'utilisation de la redevance audiovisuelle				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : taux d'avancement de l'opérationnalisation de l'utilisation de la redevance audiovisuelle	100%	100%	100%	

Le PAP 2021 du CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique a été élaboré, avec des données précises de performance et d'utilisation des moyens.

Au moment de l'exécution, l'affectation des moyens aux entités a été chaque fois effectuée à l'appréciation du Chef de la Mission, selon le principe de la péréquation, pour ce qui concerne le fonctionnement et quelques investissements ont été réalisés.

Il faut bien noter que Rle Ministère a démarré la réhabilitation de certaines stations provinciales, dont celle de Makokou. Mais doit poursuivre cet effort, en comptant sur les ressources issues de la redevance audiovisuelle et cinématographique.

Présentation de l'opérateur

L'ordonnance n°015/PR/2010 du 25 février 2010 portant création et organisation de l'Institut Gabonais de l'Image et du Son, ratifiée par la loi n°023/2010 et promulgué par le décret N°0504 du 27 juillet 2010, définit l'IGIS comme un établissement public à caractère culturel, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. L'IGIS a été créé en remplacement du Centre National du Cinéma (CENACI).

L'IGIS a pour missions :

- de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines couvrant l'activité cinématographique et audiovisuelle et d'assurer la coordination des activités spécifiques au secteur ;
- d'assurer la formation dans l'art cinématographique ;
- de commercialiser les œuvres et documents cinématographiques et audiovisuels produits par l'IGIS ;
- de négocier les conventions avec les organismes nationaux et internationaux dans le domaine de la production et de la diffusion ;
- de promouvoir le patrimoine cinématographique national tant au Gabon qu'à l'étranger et d'en assurer l'archivage.

Missions de développement :

L'IGIS a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière. A cet effet, il doit, à travers des conventions conclues avec l'Etat, les établissements publics de l'Etat et avec toute association et organisme soumis au contrôle de la Cour des comptes, assurer la centralisation de tout ou partie des crédits ouverts à leurs budgets, consacrés à la création, à la production et à la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles et d'œuvres multimédia institutionnelles.

Travail avec l'opérateur

Après l'adoption de la loi de finances rectificative 2021, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé et des plans d'actions spécifiques avec des indicateurs de résultats ont été élaborés. Un Chef de file a été désigné pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme sur les axes suivants :

- suivi des objectifs arrêtés ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2021 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

L'évaluation définitive du CAP de l'IGIS n'a pu être effectuée de manière efficiente.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	25 000 000	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	29 564 679	12 064 679
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	20 000 000	42 500 000
Total de la contribution financière de l'Etat	74 564 679	54 564 679

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Promouvoir un cinéma de qualité				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de films gabonais promus au niveau national et international	NA	100%	100%	0
Indicateur 1 : Nombre de documentaires gabonais promus au niveau national et international	NA	100%	100%	0

Après inventaire, l'IGIS a réalisé la cartographie des salles de cinéma à Libreville, dont la plupart ont fermé. Deux principalement restent en activité : Le Komo et le Centre culturel français. Pour la mise en route d'une économie du cinéma, des réhabilitations sont nécessaires et la conception de nouveaux types de salles de cinéma de proximité dans les nouvelles communes d'Owendo et d'Akanda, ainsi que dans les périphéries de Libreville.

Objectif 2 : Dynamiser la production cinématographique				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : taux de réalisation du projet « Gabon Ciné Industrie »	NA	25 %	0%	25%
Indicateur 2 : Taux d'élaboration du scénario du téléfilm « L'institut d'EssomeYeffa »	NA	100%	100%	0%
Indicateur 3 : Taux de production du film Gabon ciné industrie	NA	25%	0%	25%
Indicateur 4 : taux de réalisation du long métrage MATRIS	80%	100%	100%	0%
Indicateur 5 : Taux de préparation de la production des deux films documentaires « Mordicus » et « Mbombet, histoire d'une résistance »	NA	100%	100%	0%

Le projet Gabon Ciné-industrie, fondé sur un partenariat entre le Ministère de la Communication et un groupe industriel d'Afrique du Sud, a été déclassé. Du coup, les indicateurs 1 et 3 n'ont plus été exécutés. L'indicateur 2 a été exécuté à 100%, le scénario du téléfilm indiqué ayant été entièrement rédigé. De même, le long métrage Matris a été réalisé en co-financement avec un partenaire privé. De même que les deux documentaires Mordicus et Mbombé, histoire d'une résistance, les scénarii sont en attente de production.

Objectif 3 : réaliser 3 films en coproduction				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : nombre de films en coproduction sortis dans l'année	3	3	3	0

L'IGIS a réalisé les 3 coproductions projetées.

Objectif 4 : faire progresser très sensiblement la vente de films gabonais				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement de la mise en place de la structure de distribution cinématographique	NA	50%	0	50

Ce projet n'a pas démarré, tous les textes devant constituer le dispositif de mise en œuvre de la politique de développement du cinéma étant en cours de conception.

Objectif 5 : Promouvoir activement le cinéma gabonais au plan local et à l'étranger				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de rencontres cinématographiques organisées au Gabon en 2021	3	3	0	-3
Indicateur 2 : nombre festivals visités à l'étranger en 2021	1	6	1	-5

Les rencontres cinématographiques devenues traditionnelles au Gabon, dont le Quifilma, les Escales documentaires et le Festival du cinéma de Masuku, n'ont pu être réalisées en 2021, faute de financement. Par contre, le Gabon a participé en 2021 à 1 festival du cinéma sur les 6 projetés. L'IGIS a été présente aux au Fespaco. A Ouagadougou, le scénario de long métrage d'un Gabonais a reçu le premier prix et est en cours de finalisation avec la chaîne francophone TV 5 Monde, pour une co-production.

Objectif 6: Mettre en place le siège de l'Institut de l'Image et du Son du Gabon (2ISG),				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Taux de réalisation des études architecturales et topographiques du lotissement de l'Institut	NA	60%	0	-60%

Cet indicateur n'a pas décollé, faute de financement.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1	0	0	0	0
Action / Projet 2	0	0	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	0	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

L'IGIS n'a pas reçu de budget d'investissement de la Mission 10 Communication.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : faire aboutir les textes organisant l'action dans le secteur de la cinématographie				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Taux d'avancement des textes créant l'Institut de l'Image et du Son du Gabon (2ISG)	70%	100%	70%	-30
Indicateur 2 : Taux d'avancement des textes créant le Centre Gabonais de la Cinématographie et de l'image animée (CEGACI)	70%	100%	70%	-30
Indicateur 3 : Taux d'avancement du texte créant le Fonds d'aide et de soutien à l'industrie cinématographique (Fonds cinéma)	70%	100%	70%	-30
Indicateur 4 : Taux d'avancement du texte sur la signalétique des films diffusés sur le territoire national	70%	100%	70%	-30

Tous ces projets de textes ont été élaborés et sont toujours en attente d'adoption.

Présentation de l'opérateur

Réorganisée par décret n°0328/PR/MCRIC-PPG du 02 juillet 2015, l'Agence Gabonaise de Presse est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion financière.

Missions de service public :

L'AGP a une mission de service public en matière d'information. A ce titre, elle est notamment chargée :

- de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'agence de presse ;
- de collecter, traiter et publier de façon régulière et sans interruption, une information complète et objective ;
- de distribuer un service d'informations nationales et internationales ;
- de publier dans son quotidien les annonces légales ;
- de mettre à titre onéreux l'ensemble de ces informations à la disposition du public ;
- de promouvoir les valeurs morales et culturelles de la société gabonaise, ainsi que l'unité nationale ;
- de promouvoir par tous les moyens utiles le développement de la presse gabonaise.

Missions de développement :

L'AGP a la possibilité de réaliser des prestations génératrices de recettes pouvant contribuer à développer son autonomie financière.

Travail avec l'opérateur

Après l'adoption de la loi de finances 2021, le Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur a été élaboré, puis signé et des plans d'actions spécifiques avec des indicateurs de résultats ont été élaborés. Un Chef de file a été désigné pour suivre les actions menées par l'opérateur.

Tout au long de l'année, la Direction générale de l'opérateur a travaillé avec le Responsable du Programme sur les axes suivants :

- suivi des objectifs arrêtés ;
- mise en œuvre des décisions et orientations de la hiérarchie ;
- revue des textes réglementaires concernant l'opérateur ;
- conception du PAP 2021 et formulation des demandes budgétaires y relatives.

L'évaluation définitive du CAP de l'AGP n'a pu être effectuée de manière efficiente.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2019		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	229 690 727	195 237 118
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	229 690 727	195 237 118

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Poursuivre la restructuration de l'Agence Gabonaise de Presse				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Taux de réorganisation fonctionnelle de l'AGP	NA	70%	40%	-30
Indicateur 2 : Taux de mise en place du système de production audiovisuelle	NA	75%	100%	25
Indicateur 3 : Taux d'amélioration de l'identité visuelle des produits AGP (impressions, référencement et autres)	NA	70%	75%	5
Indicateur 4 : amortissement des dettes des exercices antérieurs	NA	20%	35%	15

L'Administration Provisoire de l'AGP a poursuivi, en 2021, la restructuration de l'établissement public, entamée en 2017. Afin de favoriser la production des ressources propres, le service audiovisuel a été équipé et l'AGP s'est donné un nouveau site Internet, de même que la présentation visuelle du journal Gabon Matin a été améliorée. Mais l'opérateur n'a pu nous fournir des données précises concernant l'avancement de ses objectifs. Pour ce qui est de l'amortissement des dettes des exercices antérieurs, un paiement progressif a été planifié en ce qui concerne les dettes de fonctionnement.

Objectif 2 : Réhabiliter les 9 bureaux provinciaux et ouvrir des correspondances particulières (stringers)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de journalistes fonctionnaires affectés hors capitale Libreville	NA	8	9	1
Indicateur 2 : Nombre de stringers du réseau de l'AGP dans les 9 provinces	5	12	5	-7

L'AGP a redéployé des agents de l'Etat dans ses bureaux provinciaux. Elle en a affecté 9, au lieu des 8 projetés. Pour ce qui est des stringers, des négociations sont en cours, afin que l'Agence dispose d'autres correspondants, jusque dans les Départements, pour relayer l'information sur toute l'étendue du territoire national.

Objectif 3 : Développer des partenariats pour la visibilité de l'AGP				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de Médias locaux sous contrat avec l'AGP	NA	5	2	-3
Indicateur 2 : Nombre d'Organismes publics en partenariat avec l'AGP	NA	5	1	-4
Indicateur 3 : Nombre d'organismes privés en partenariat avec l'AGP	NA	6	5	-1
Indicateur 4 : Nombre d'Ambassades et d'Organismes internationaux en partenariat avec l'AGP	NA	10	2	-8
Indicateur 5 : Nombre de représentations diplomatiques du Gabon en partenariat avec l'AGP	NA	5	1	-4

L'AGP tire d'importants avantages de sa politique de coopération avec les agences internationales. Avec la FAAPA, ce partenariat lui permet de diffuser ses informations au-delà de ses canaux traditionnels et de participer régulièrement à des fora internationaux sur les métiers d'agenciers. C'est cette dynamique qui permet, aujourd'hui à l'AGP de développer de nouvelles offres de services, après la mort de la dépêche, du fait de l'arrivée de l'Internet. Des perspectives de partenariats fructueux se présentent à l'AGP, qui est en cours de contractualisation avec des médias, des organismes publics et privés locaux, des ambassades, etc.

Objectif 4 : Dynamiser la coopération avec d'autres médias et mouvements associatifs internationaux				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'accords d'échanges actifs avec les autres agences de presse	NA	4	1	-
Indicateur 2 : nombres d'accords d'échanges avec d'autres institutions médiatiques internationales	NA	4	2	-

Outre le fait que l'AGP soit déjà en coopération avec la FAAPA et l'AAP/OCI, elle est en cours de négociations avec le Tchad, le Congo et le Sénégal et la signature d'une convention est imminente l'Agence Maghreb Arabe Presse (Maroc).

Objectif 5 : Booster la production des ressources propres de l'AGP				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Taux de dynamisation du service Marketing et des Relations Publiques	NA	75%	50%	-25%
Indicateur 2 : Taux dynamisation et de diversification des stratégies de promotion des produits AGP (moyens : Radio, Tv, ligne, etc.)	NA	80%	90%	+10%
Indicateur 3 : Taux de réalisation du paiement en ligne du journal Gabon Matin	NA	80%	50%	-30%
Indicateur 4 : Taux d'augmentation des ventes de Gabon Matin en format papier	NA	60%	-	-
Indicateur 5 : Taux de mise en route du service mobile « Mobilinfos »	NA	30%	40%	+10%

2019 ayant été l'année de la relance des activités de l'AGP, avec l'acquisition d'un nouveau siège et la construction d'un nouveau site Internet, la politique de production des ressources propres a été, au cours de cet exercice, dans sa phase d'implémentation. L'Agence, avec son service Marketing a pu obtenir la réaction de quelques annonceurs, qui a diffusé leurs communiqués.

En 2021, l'AGP a pu réaliser des entrées publicitaires de 8 635 481 FCFA, en plus des recettes issues de la vente du journal Gabon Matin (5 487 000 FCFA). L'application Mobilinfos, mise en route, devrait influencer sensiblement cette politique de production des ressources propres.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1	0	0	0	0
Action / Projet 2	0	0	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	0	0	0	0

L'opérateur n'a pas reçu de budget d'investissement.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : faire appliquer le décret réorganisant l'AGP				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : taux de mise en œuvre du nouvel organigramme de l'AGP	0%	30 %	30%	0%

Le décret n°0328/2016/MCRIC-PPG du 2 juillet 2015 portant réorganisation de l'Agence Gabonaise de Presse a n'a été appliqué qu'en partie, du fait que c'est sur cette base qu'un Administrateur Provisoire de l'AGP a été désigné, avec rang et prérogatives de Directeur Général et que le Président du Conseil d'Administration a été nommé.

La Direction Générale a toutefois estimé que ce décret était lourd d'application, avec ses 5 Directions et ses 17 services. C'est pourquoi dans le cadre de la restructuration, dont la lettre de Mission de l'Administrateur Provisoire désigné le 02 juin 2017, indiquait qu'il devait assurer le fonctionnement régulier l'Agence et ramener ses dépenses de fonctionnement à un niveau égal ou inférieur à la subvention de l'Etat, après le licenciement pour motif économique de l'ensemble des 49 agents contractuels, il a été mis en place, un organigramme transitoire, avec une Direction Générale et quatre services.

Par ailleurs, une nouvelle proposition de décret réaménageant le décret 0328, pour le rendre moins boulimique, a été rédigée et transmis à la tutelle. Il est toujours en attente de validation et de transmission au Conseil des Ministres.

PROGRAMME POSTE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme poste assure le déploiement du réseau postal gabonais. Il vise aussi à mettre à la disposition du public un service universel de qualité, accessible à tous, même en zone rurale et un éventail des services postaux et financiers numérique, fiables et modernes. A cet effet, le service public des postes doit être un instrument efficace d'aménagement du territoire national.

Le Programme Poste est porté par la Direction Générale de la Poste. Le Responsable de Programme est le Directeur Général de la Poste.

La Direction Générale de la poste assure l'exécution de la politique du Gouvernement en matière des postes. A ce titre, elle est notamment chargée de :

- élaborer et de veiller à la mise en œuvre des politiques en matière des postes ;
- assurer, conformément aux dispositions des textes en vigueur, la coordination des activités du secteur des postes ;
- permettre l'accès de tous au service public des postes ;
- proposer et de mettre à la disposition du secteur des postes le cadre juridique nécessaire à son fonctionnement ;
- gérer les relations internationales dans le domaine des postes ;
- assurer la tutelle technique des établissements et organismes du secteur des postes ;
- veiller au respect, par les opérateurs du secteur, de leurs obligations en matière de secret de la correspondance et de la vie privée des usagers et du secret bancaire.

L'opérateur associé dans la mise en œuvre du programme Poste est la Poste SA. Elle est chargée de mettre en œuvre le déploiement des services postaux et financiers numérique

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP), qui règle toutes les questions concernant la régulation du secteur postal et préalablement au déploiement du réseau. Il convient de recenser les équipements existants, d'en évaluer le coût et de faire des propositions de déploiement du réseau existant. Par ailleurs, une actualisation du cadre réglementaire et juridique du secteur postal est nécessaire.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Normalisation et Règlementation

Cette action vise à :

- doter le secteur postal d'un cadre légal adapté et propice à l'exercice des activités novatrices tels que le courrier hybride, le e-commerce ;
- renforcer la capacité de l'opérateur désigné à mettre en œuvre et à gérer le service universel.

Cette action est réalisée par la Direction de la Réglementation Postale.

La Direction de la Réglementation est chargée notamment de :

- veiller au respect de la réglementation, des procédures et des normes de travail ;
- proposer des mesures visant à améliorer la réglementation nationale du secteur ;
- élaborer et de mettre à la disposition du secteur une réglementation appropriée ;
- suivre la gestion des contentieux.

Les 3 services de la Direction de la Réglementation sont :

- le Service Juridique ;
- le Service de la Réglementation du Secteur Postal ;
- le Service des Relations avec les Organismes de Régulation.

ACTION N° 2 : Développement des services postaux

L'action développement des services postaux entend :

- introduire les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'exploitation postale ;
- densifier les points de contact sur l'ensemble du territoire ;
- moderniser et diversifier les produits et les services postaux ;
- veiller à l'amélioration de la qualité du service et à la modernisation du réseau postal tridimensionnel ;
- accroître la coopération sous régionale et internationale.

Cette action est portée par la Direction de la Poste et la Direction des Organismes et Sociétés.

La Direction de la Poste est notamment chargée de:

- proposer et de conduire la réforme postale au plan national ;
- veiller à l'application des recommandations des organisations et organismes régionaux et internationaux.

La Direction de la Poste comprend :

- Le Service des Activités Postales ;
- Le Service des Relations Internationales.

La Direction des Organismes et Sociétés est notamment chargée d'assurer la coordination des activités des organismes et établissements sous tutelle. Elle est composée :

- du Service des Relations avec les Organismes et Sociétés ;
- du Service de Suivi de l'opérateur principal ;
- du Service des Relations avec les autres opérateurs.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le secteur postal au Gabon est en mutation comme en témoignent les éléments suivants :

- libéralisation partielle du secteur depuis 2006;
- présence d'opérateurs privés ;
- impact croissant du numérique dans l'exploitation.

Dans ce contexte, au regard des besoins croissants de la clientèle, l'Etat se devait de fixer des normes en vue de garantir le service public des postes, notamment :

- en matière de délais d'acheminement et de sécurité des envois ;
- d'accessibilité au service financier numérique.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics et de l'opérateur principal dans le champ du programme à savoir:

- un engagement politique en faveur du service postal ;
- la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire ;
- un vaste réseau de bureaux de poste à travers du territoire ;
- la mise en place d'IPS. POSTE ;
- des boîtes postales dans les bureaux de poste ;
- des points de collecte dans les grands centres urbains.

Cependant, reste un certain nombre de difficultés et d'insuffisances, notamment :

- un cadre normatif à adapter à l'évolution du secteur ;
- un centre de tri automatique,
- l'implantation des boîtes aux lettres à domicile non généralisées ;
- un réseau postal difficile à relier par voies terrestre en zone rurale ;

- Enjeu 1 : Permettre à chaque citoyen d'accéder au service universel ;
- Enjeu 2 : Mettre à la disposition des clients un réseau tridimensionnel (physique, électronique et financier) ;
- Enjeu 3 : Faire du service public des postes un instrument efficace d'aménagement du territoire

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : D'ICI A 2023, ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS DE GOUVERNANCES PERFORMANTS DU SECTEUR POSTAL.

- Résultat annuel attendu 1 : avoir actualisé à 100% le projet de loi de réglementation ;

OBJECTIF N°2 : S'ASSURER DU RESPECT PAR LES OPERATEURS POSTAUX DE LEURS OBLIGATIONS

- Résultat annuel attendu : avoir effectué une mission de contrôle de l'effectivité de l'IPS. POST et de l'état des lieux dans les bureaux de poste de la province de la Nyanga

OBJECTIF N°3 : METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME DE PRODUCTION DE DONNEES STATISTIQUES ET DE NUMERISATION DES TEXTES DU SECTEUR

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir conçu une base de données
- Résultat annuel attendu 2: avoir collecté des textes disponibles du secteur postal
- Résultat annuel attendu 3 : avoir numérisé les textes collectés
- Résultat annuel attendu 4 : avoir produit 4 tableaux de bord des statistiques postal.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ICI A 2023, ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS DE GOUVERNANCES PERFORMANTS DU SERVICE POSTAL

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel : avoir actualisé à 100% le projet de loi de réglementation.

Indicateurs de performance

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel : le projet de loi de réglementation a été actualisé à 100% et est dans le circuit d'adoption

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'actualisation du code et de la loi	%	90	100	100	100	0	ND	100
Nombre de sources de données ayant concouru à alimenter la base de données	Nombre	ND	2	4	3	-1	ND	ND
Nombre de textes numérisés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Nombre de tableaux de bord produits	Nombre	4	4	4	4			

Source des données : Direction Générale de la Poste

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel a été atteint avec les contributions des acteurs du secteur : l'opérateur désigné postal, la Poste SA, l'autorité de régulation, ARCEP et la commission ministérielle d'élaboration des textes

Les cibles n'ont pas été actualisées

OBJECTIF N°2 : S'ASSURER DU RESPECT PAR LES OPERATEURS POSTAUX DE LEURS OBLIGATIONS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat annuel attendu

- Avoir effectué une mission de contrôle de l'effectivité de l'IPS. POST et de l'état des lieux dans les bureaux de poste de la province de la Nyanga

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation PAP	2020 Prévision PAP	2021 Cible	2022 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2023
Nombre de provinces ayant fait l'objet d'un état des lieux	Nombre	3	1	1	2	3

Source des données : Direction Générale de la Poste

Résultats annuels atteints

Résultat annuel : Une mission a été effectuée dans la province du woleu-Ntem, initialement prévu dans la Nyanga.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Compte tenu de l'avènement de la pandémie de COVID, la mission de contrôle de l'effectivité des applications énoncée plus haut et sur instruction du Ministre, cette mission a été effectuée dans la province du woleu- Ntem. Pendant cette année 2021, les difficultés rencontrées étaient au niveau du paiement au Trésor, ce qui a entraîné le report de la mission à plus d'une fois.

Les cibles n'ont pas été actualisées

OBJECTIF N° 3 : METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME DE PRODUCTION DE DONNEES STATISTIQUES ET DE NUMERISATION DES TEXTES DU SECTEUR

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat annuel attendu

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir conçu une base de données
- Résultat annuel attendu 2: avoir collecté des textes disponibles du secteur postal
- Résultat annuel attendu 3 : avoir numérisé les textes collectés
- Résultat annuel attendu 4 avoir collecté des informations statistiques postales
- Résultat annuel attendu 5 : avoir produit 4 tableaux de bord des statistiques postales

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation PAP	2020 Prévision PAP	2021 Cible	2022 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2023
Pourcentage d'élaboration d'une base de données	%	100	100	100		
Nombre de textes collectés	Nombre	12	8	15	17	20
Nombre de textes numérisés	Nombre	12	8	15	17	20
Nombre de tableau de bord produit	Nombre	ND	ND	4	4	4

Source des données Direction Générale de la Poste

Résultats annuels atteints

L'élaboration de la base de données a été conçue à 100 % ;
Les textes du secteur ont été collectés à plus de 80 % ;
Les textes ont été numérisés à 80 % ;
Les informations statistiques postales ont été collectées ;
Les 4 tableaux de bord ont été produits.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le manque de financement n'a pas permis de concevoir le wiki et d'élaborer la matrice.
Les cibles n'ont pas été actualisées

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N° Action 1 : Normalisation et Réglementation	96 310 383	14 741 370	81 569 013	96 310 383	14 741 370	81 569 013
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services	19 024 116	14 741 370	4 282 746	19 024 116	14 741 370	4 282 746
Titre 4. Dépenses de transfert	77 286 267	-	77 286 267	77 286 267	-	77 286 267
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
N° Action 2 : Développement des Services postaux	648 285 084	43 735 994	604 549 090	648 285 084	43 735 994	604 549 090
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	592 309 200	-	592 309 200	592 309 200	-	592 309 200
Titre 3. Dépenses de biens et services	55 975 884	43 735 994	12 239 890	55 975 884	43 735 994	12 239 890
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	744 595 467	58 477 364	686 118 103	744 595 467	58 477 364	686 118 103
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	592 309 200	-	592 309 200	592 309 200	-	592 309 200
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	58 477 364	16 522 636	75 000 000	58 477 364	16 522 636
Titre 4. Dépenses de transfert	77 286 267	-	77 286 267	77 286 267	-	77 286 267
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

Le montant des crédits du programme « Poste » inscrit dans la LFR 2021 s'élevait à **744 595 467 FCFA**. La consommation des crédits imputable au programme s'élève à **58 477 364 FCFA**, soit un taux d'exécution global de **7,85 %**.

L'écart de **686 118 103 FCFA** constaté s'explique par :

- la non-levée de la réserve obligatoire ;
- L'engagement direct du titre 2 par le ministère du Budget en dépit de son inscription dans le budget du programme ;
- Le titre 4 a été engagé par le programme, mais non ordonnancé par le ministère du budget et non liquidé par le trésor public.

Cette exécution de **58 477 364 FCFA** se présente par titre comme suit :

Titres 2 : Dépenses de personnel

Autorisées à hauteur de **592 309 200 FCFA** en AE et CP dans la loi de finances rectificative 2021, les dépenses de personnel composées essentiellement de la MONP et des permanents ont été exécutées de façon centralisée au ministère en charge du budget en dépit de son affichage dans le programme.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Inscrites à hauteur de **75 000 000 FCFA**, les dépenses de biens et services ont été exécutées pour un montant de **58 477 364 FCFA**, soit un taux d'exécution **77,97%**.

L'écart de **16 522 636 FCFA** constaté s'explique par le non levé de la réserve obligatoire et les crédits non engagés.

Titre 4 : Dépenses de transfert

Inscrites à hauteur de **77 286 267 FCFA**, engagé par le programme, mais non ordonnancé par le ministère du budget et non liquidé par le trésor public, soit un taux d'exécution de **0%**.

L'écart constaté est de **77 286 267 FCFA**, est dû au non levé de la réserve obligatoire et les crédits non engagés.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action							

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Il n'y a pas eu de fongibilité

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme	Programme	Titre		

Explication des impacts de chaque virement :

Le programme n'a pas de virement

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme	Programme	Titre		

Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme n'a pas de transfert.

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE						

Explication de chaque annulation :

Le programme n'a pas fait d'annulation

Reports

Tableau récapitulatif des reports (titre 5)

Action	Projet d'investissement / Programme d'équipement	Modification du montant de CP pour le programme
Action	Projet	

Explication de chaque report :

Le programme n'a pas fait de report.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	23	20	16	4	0	-4	16
Permanents	23	20	16	4	0	-4	16
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	40	37	30	7	0	-7	30
Permanents	40	37	30	7	0	-7	30
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	3	3	2	1	0	-1	2
Permanents	3	3	2	1	0	-1	2
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	66	60	48	12	0	-12	48
Main d'œuvre non permanente	8	8	6	2	0	-2	6
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	74	68	54	14	0	-14	54

Explication des évolutions :

La diminution des effectifs s'explique par le départ à la retraite de 14 agents :

- Catégorie A : 4
- Catégorie B : 7
- Catégorie C : 1
- MONP : 2

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2018 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	314			
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur	314			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur	314			
Total pour le programme	314			

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs de la Poste SA ne sont maîtrisés par la tutelle.

Les chiffres avancés sont à titre indicatifs. Par contre les salaires de l'ensemble du personnel de la Poste SA sont payés par l'Etat.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	592 309 20	592 309 20	-	-	592 309 20	592 309 20
Masse salariale des emplois de l'opérateur poste SA	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 2	592 309 20	592 309 20	-	-	592 309 20	592 309 20

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

-Autorisées à hauteur de **592 309 200 FCFA** en AE et CP dans la loi de finances rectificative 2021, les dépenses de personnel composées essentiellement de la MONP et des permanents ont été exécutées de façon centralisée au ministère en charge du budget en dépit de son affichage dans le programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1: Normalisation et Réglementation	19.024.116	19.024.116	14 741 370	14 741 370	4 282 746	4 282 746
Activité d'élaboration des outils de performance du secteur postal			11 241 370	11 241 370		
Activité de suivi du respect des droits et obligation de l'opérateur désigné dans les bureaux de poste de la province de l'estuaire			3 500 000	3 500 000		
ACTION 2 : Développement des services postaux	55 975 884	55 975 884	43 735 994	43 735 994	12 239 890	12 239 890
Participation du Gabon au programme de formation annuel sur le thème la cyber-sécurité et infrastructures	11 246 000	11 246 000	9 246 000	9 246 000	2 000 000	2 000 000
Mission de collecte de données auprès de l'opérateur désigné poste SA dans la province de l'estuaire	13 800 000	13 800 000	11 800 000	11 800 000	2 000 000	2 000 000
Renforcement de capacité de l'équipe managériale du programme poste	11 980 000	11 980 000	9 980 000	9 980 000	2 000 000	2 000 000
Mission sur la gestion des parcelles de l'ancien émetteur de radio Gabon au quartier Akouakam à Oyem	8 209 994	8 209 994	6 209 994	6 209 994	2 000 000	2 000 000
Activité de suivi du respect des droits et obligation de l'opérateur désigné dans les bureaux de poste de la province de l'estuaire	5 300 000	5 300 000	3 500 000	3 500 000	1 800 000	1 800 000
carburant	5 439 890	5 439 890	3 000 000	3 000 000	2 439 890	2 439 890
Total des crédits de titre 3	75 000 000	75 000 000	58 477 364	43 735 994	16 522 636	16 522 636

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Au titre de l'exercice 2021, le programme "Poste" a bénéficié d'une dotation de 75 000 000 FCFA en biens et services exécutée à hauteur de 58 477 364 FCFA. Ce niveau d'exécution se répartit par action comme suit :

Action 1 :

19 024 116 FCFA ont été consacrés à cette action. Sur cette dotation, 14 741 370 ont été exécutés :

- 11 241 370 FCFA ont été exécutés sous forme d'un SPG/Communication pour l'élaboration des outils de performance du secteur postal ;

- 3 500 000 pour une mission sur le suivi du respect des droits et obligations de l'opérateur désigné poste SA.

Action 2 :

Initialement autorisés à 55 975 884 FCFA, les crédits affectés à cette action ont été exécutés à hauteur de 43 735 994 FCFA. Ces crédits consommés ont été utilisés pour :

- 9 246 000 FCFA, soit de frais de mission et de déplacement pour réaliser une mission diligentée par Monsieur le Ministre d'Etat au Caire en Egypte : Participation du Gabon au programme de formation annuel sur le thème la cyber-sécurité et infrastructures ;
 - 11 800 000 FCFA de frais de mission et de déplacement pour la collecte de données auprès de l'opérateur désigné poste SA dans la province de l'estuaire ;
- 9 980 000 FCFA pour un SPG sur le renforcement de capacité de l'équipe managériale du programme poste ;
- 6 209 994 FCFA de frais de mission et de déplacement pour une mission sur la gestion des parcelles de l'ancien émetteur de radio Gabon au quartier Akouakam à Oyem, mission initiée par Monsieur le Ministre d'Etat ;
 - 3 000 000 FCFA pour le carburant ;
 - 3 500 000 FCFA de frais de mission et de déplacement pour une mission sur le suivi du respect des droits et obligation de l'opérateur désigné dans les bureaux de poste de la province de l'estuaire.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Normalisation et Réglementation	77 286 267	77 286 267	-	-	77 286 267	77 286 267
Cotisations internationales						
Union Postale Universelle	57.286.267	57.286.267	-	-	57.286.267	57.286.267
Intérêts pour non-paiement	-	-	-	-	-	-
Union panafricaine des Postes	17 000 000	17 000 000	-	-	17 000 000	17 000 000
Total des crédits de titre 4	77 286 267	77 286 267	-	-	77 286 267	77 286 267

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le programme "Poste" a bénéficié d'une dotation de 77 286 267 FCFA en transferts au titre de l'exercice 2021 exclusivement consacrée au paiement des cotisations internationales mais aucun engagement n'a été ordonnancé et liquidé.

Malgré de nombreuses correspondances adressées par les différents Ministres en charge de la Poste au Ministre du Budget pour établir des décisions portant autorisation de versement au profit de ces organismes. Aucune décision n'a été prise, et le Gabon se retrouve avec des arriérés de cotisation.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Le programme n'a pas de titre 5

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR : La Poste SA

Présentation de l'opérateur

Présentation de l'opérateur

La Poste SA est une société anonyme régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, et de tous les textes ultérieurs complémentaires et modificatifs.

La Poste SA est l'opérateur principal de l'Etat chargé de l'exécution opérationnelle dans la mise en œuvre du programme Poste pour toutes les questions concernant le déploiement des services postaux et financiers.

Elle a pour mission de fournir à toutes les populations sur le territoire gabonais l'accès à un service postal universel moderne et pérenne, de contribuer au désenclavement des zones rurales, de développer toutes activités se rapportant au service public des Postes, d'assurer la prestation des services financiers postaux, de participer à la collecte de l'épargne et d'octroyer des crédits aux particuliers et à la petite et moyenne entreprise, de concourir à la mise en œuvre de certaines missions spécifiques de l'Etat en matière de défense et de sécurité.

La Poste SA doit saisir toutes les opportunités de nature à favoriser le développement des activités se rattachant à son objet social en vue d'accroître sa capacité d'autofinancement.

La Poste SA est chargé de l'exécution opérationnelle des missions de service public que l'Etat lui confie, dans le cadre d'une ou plusieurs politiques publiques. A ce titre, il participe à l'atteinte des objectifs de maîtrise de l'emploi et de la dépense publics définis en concertation avec l'Etat.

La Poste SA est placée sous le contrôle direct de l'Etat, qui en exerce non seulement un contrôle économique et/ou financier mais également une tutelle destinée à orienter les décisions stratégiques et à contrôler la performance globale. A ce titre, elle bénéficie d'un financement assuré majoritairement par l'Etat, directement sous la forme de subventions ou indirectement via des ressources affectées.

Travail avec l'opérateur

L'OPERATEUR N'A PAS SIGNE DE CAP AVEC L'ETAT.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 :				
Indicateur 2 :				

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1				

Action / Projet 2				
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique				

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif E/P1.1 :				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 :				
Indicateur 2 :				

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

En lien avec la dernière architecture Gouvernementale, le programme fournisseur du Ministère de la Communication, de l'Économie numérique, de la Culture et des Arts et Traditions, chargé de l'Education Populaire et de l'Instruction Civique est désormais appelé "pilotage et soutien aux politiques de la communication et de la culture" ; reprenant ainsi les deux missions que portent le ministère.

Ce programme comprend, le cabinet du Ministre, l'Inspection Générale des Services ainsi que le Secrétariat Général et les services rattachés.

Le Secrétariat Général est composé, d'un Secrétariat général, d'un Secrétariat général adjoint 1, d'un Secrétariat général adjoint 2 et de leur cabinet respectif. Il est également composé de la Direction Centrale du Personnel, la Direction centrale des systèmes d'information, de la Direction Centrale des Affaires Financières et de la Direction de la Documentation et des Archives.

Le programme Pilotage et soutien doit être en harmonie avec les programmes Economie Numérique et Poste afin de garantir la cohérence des activités. Il comprend deux actions, à savoir, le pilotage de la stratégie ministérielle et la coordination administrative.

Le responsable du programme est le **Secrétaire Général** du ministère.

Outre les activités relevant de la stratégie, du pilotage et du contrôle, le programme recouvre les champs des fonctions suivantes :

- administration-finances-comptabilité ;
- gestion des ressources humaines ;
- moyens généraux ;
- documentation-archives ;
- patrimoine immobilier ;
- système d'information-informatique-bureautique ;
- courrier- secrétariat-reprographie ;
- services intérieurs ;
- production des données statistiques ;
- pilotage global des politiques ;
- juridique-contentieux ;
- communication.

L'opérateur du programme est l'Institut National des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (INPTIC).

Le Responsable de Budget Opérationnel de programme (RBOP) est Le Secrétaire Général Adjoint.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme comprend deux actions, à savoir, le pilotage de la stratégie ministérielle et la coordination administrative.

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

L'action 1 relative au Pilotage de la stratégie ministérielle comprend le cabinet du ministre et l'inspection Générale des services. Sous l'autorité du Ministre de la Communication et de l'Économie numérique, le Cabinet est chargé :

- de planifier, de suivre et d'évaluer les activités des structures relevant de la compétence du Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Poste ;
- d'instruire les affaires qui lui sont soumises en vue de donner les avis et de proposer les solutions possibles ;
- de veiller à l'exécution des décisions, instructions et directives du Ministre.

Il est chargé en outre des relations avec les Institutions de l'Etat, les autres départements ministériels, les organismes ayant vocations d'information et de communication, les représentations diplomatiques et les organismes internationaux.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

La coordination administrative est placée sous la responsabilité du Secrétariat Général et comprend :

- la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF);
- la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) ;
- la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI) ;
- la Direction Centrale des Archives et de la Documentation (DCAD) ;
- la Direction Centrale des Affaires Juridiques (DCAJ) ;
- le Service Central du Courrier ;
- le Service Accueil.

Le Secrétaire Général gère l'administration du ministère et coordonne l'activité des services. Dans le cadre de la Budgétisation par Objectifs de Programmes (BOP), le Secrétaire Général est en outre chargé de:

- coordonner l'action des RPROG ;
- développer un dialogue de gestion, tant au niveau du programme pilotage et soutien qu'au niveau de la mission;
- mettre à la disposition des RPROG les expertises dont ses équipes sont porteuses (budget, dépense, marchés publics, gestion des ressources humaines, immobilier, système d'information et informatique – bureautique, équipements, consommables, ...) ;
- assurer certaines fonctions auprès des RPROG en matière d'assistance d'ouvrage ;
- assurer le portage des politiques transverses et la cohérence des actes de gestion ;
- présider le Comité ministériel de la BOP.

Le Responsable de Budget Opérationnel de programme (RBOP) est Le Secrétaire Général Adjoint.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

La démarche de performance réalisée en 2014 avait permis de mettre en évidence un cadrage stratégique triennal. Lorsque ce cadrage n'est pas exécuté dans la période indiquée, il connaît un glissement. Le constat qui en découle est que les réalisations attendues prennent plus de temps.

La principale cause à ce dysfonctionnement est la mise en place tardive des crédits.

Fort de ce qui précède, la stratégie 2021 du programme consiste à revoir les cibles associées aux indicateurs et aux objectifs.

ENJEUX

- Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;
- Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- Développer la performance globale au niveau de chaque fonction soutien.

Pour réussir la mise en œuvre des politiques relatives aux enjeux ci-après, il conviendra de :

1°/ Pour l'enjeu « Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère » :

- mettre les textes organiques du ministère en cohérence avec la bop ;
- mettre en place et faire fonctionner le système de pilotage (fixation d'objectifs, rendre compte, suivi, contrôle, évaluation) du secrétariat général et développer les relations managériales ;
- mettre en place les méthodes (définir les référentiels, rédiger les procédures) ;
- rendre efficace la circulation de l'information entre les différentes composantes de l'administration du ministère ;
- renforcer, améliorer les pratiques managériales et un programme de travail du comité de direction de l'administration du ministère.

2°/ Pour l'enjeu « Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère » :

- s'approprier et porter les politiques « soutien » transverses ;
- mieux définir les besoins en support de l'administration ;
- mieux définir les objectifs des fonctions supports ;
- renforcer l'expertise et la capacité de conseil de chaque fonction soutien ;
- acquérir les équipements pour chaque fonction soutien ;
- mieux définir les modes de travail des fonctions support avec les entités chargées de politique ;

- développer le management de la performance dans les fonctions supports (rendre compte, suivi, contrôle, évaluation, amélioration continue).

3°/ « Développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien » :

- organiser et cadrer l'ensemble des fonctions ;
- assurer une implantation convenable de chaque fonction (local) ;
- recruter des spécialistes dans chaque fonction ;
- mettre à niveau les autres personnels (formations) ;
- rédaction des termes de références pour la modernisation de chaque fonction ;
- moderniser les outils (système d'information, équipements, méthodes) de chaque fonction.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN SYSTEME EFFICACE DE PILOTAGE

OBJECTIF N°2 : OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES FONCTIONS SUPPORTS

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir actualisé ou formalisé 18 procédures prioritaires
- Résultat annuel attendu 2 : avoir rédigé les termes de référence du tableau de bord dynamique du ministère ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir transmis 1 rapport d'activités par trimestre et par programme.

Résultats annuels atteints

Résultat annuel N° 1 : La formalisation des procédures prioritaires s'est faite partiellement. Sur les 18 procédures prévues à l'échéance 2023, quatre ont été formalisées ou révisées. Conformément aux résultats attendus pour 2021 :

- Une équipe de travail a été effectivement mise en place ;
- Un calendrier de travail est arrêté chaque année dans le cadre du fonctionnement de la commission de rédaction des textes législatifs et réglementaires du Ministère ;
- Une répartition des tâches a été faite lors de la désignation du chef de file de l'Objectif et de la composition de la commission de rédaction des textes.

Résultat annuel N° 2 : Les termes de référence du tableau de bord dynamique du ministère ont été rédigés.

- Une équipe de travail a été mise en place au niveau du Secrétariat Général ;
- Ladite équipe a élaboré un calendrier de travail ;
- La répartition des tâches a été faite pour susciter la participation des différentes fonctions supports et les points focaux des Directions Générales.

Résultat annuel N° 3 : N'a pas été atteint. Les quatre programmes ont en moyenne rédigé un (1) seul rapport physique sur support papier, la Direction Générale de la Communication a quant à elle élaboré 6 rapports mensuels et son rapport annuel. La conception d'une plateforme électronique interne est toujours en attente.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de procédures actualisées ou formalisées	Nombre	0	0	18	4	-14	N/A	18
Taux d'avancement de l'élaboration du tableau de bord dynamique du ministère	%	50	0	100	0	-50	N/A	100
Nombre de rapports d'activités produits	Nombre	0	0	16	0	-16	16	16

Source des données : SG-origine : DCAJ, DCAD. Toutes les fonctions support, la Commission des textes juridiques.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats attendus en 2021 étaient :

- Résultat annuel attendu 1 : avoir actualisé ou formalisé 18 procédures prioritaires
- Résultat annuel attendu 2 : avoir rédigé les termes de référence du tableau de bord dynamique du ministère ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir transmis 1 rapport d'activités par trimestre et par programme.

Les écarts enregistrés sont dus à :

- L'écart s'explique par, des difficultés à mobiliser des ressources humaines motivées et suffisamment outillées par fonction, une absence de déploiement de méthodes destinées à faciliter la mise en œuvre des actions. Cela résulte aussi des mesures de lutte contre la Covid-19 qui n'ont pas permis de réunir toutes les équipes de travail. Toutefois, quatre (4) procédures ont été élaborées en 2021 ;
- L'absence d'un portage permanent de l'objectif ;
- Le résultat annuel attendu n°3 est conditionné par l'élaboration préalable du tableau de bord dynamique du ministère qui n'est pas encore finalisé. C'est pourquoi l'évolution de l'indicateur est

négative. 10 rapports physiques ont toutefois été élaborés dans les différents programmes, mais ne peuvent pas servir au renseignement de cet indicateur.

Les résultats enregistrés en, 2019, 2020 et 2021 indiquent clairement que l'objectif stratégique n'est pas sur la bonne voie. Son évolution n'est donc pas positive, mais des améliorations ont été constatées.

OBJECTIF N°2 : Optimiser le fonctionnement des fonctions supports

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : avoir réalisé 1 plan de formation et de redéploiement

- Recenser les agents à redéployer
- Identifier les administrations demandeuses
- Identifier les besoins en formation
- Identifier les structures de formation
- Elaborer le plan de formation et de redéploiement

Résultat annuel attendu 2 : avoir réalisé 1 plan d'équipement

- Recenser les besoins en équipement
- Elaborer un plan d'équipement

Résultat annuel attendu 3 : avoir réalisé 2 formations prioritaires

- Identifier les besoins de formation prioritaire
- Identifier les structures de formation

Résultats annuels atteints

Résultat annuel N° 1 : Sur la base du plan de formation élaboré en 2019, des actualisations sont effectuées pour envisager les redéploiements à opérer et intégrer les nouveaux besoins exprimés.

- Les agents à redéployer sont effectivement recensés à partir de l'actualisation des listes des personnels au niveau de la DCRH qui implique toutes les entités et l'ensemble des directions de l'administration centrale du Ministère ;
- Les directions et entités sous tutelle qui expriment des besoins sont bien identifiées. Par contre, l'identification des autres administrations demandeuses n'a pas été effectuée du fait des projets non aboutis précédemment avec l'Education Nationale... ;
- Les besoins en formation ont été identifiés ;
- Les structures de formation au niveau national et à l'extérieur sont régulièrement identifiées suivant les besoins exprimés et les offres reçues ;
- Le plan de formation a été élaboré. Celui-ci devra être progressivement actualisé. Le plan de redéploiement par contre n'a pas été finalisé du fait des réhabilitations des locaux attendus et des nouvelles directions créées juridiquement mais dont les responsables ne sont pas encore nommées.

Résultat annuel N° 2 : Un plan d'équipement a été réalisé sur la base des besoins en équipement recensés dans l'ensemble de directions pour l'amélioration des conditions de travail dans les bureaux du centre-ville, et en intégrant les données de deux études d'un Cabinet d'Architecture commis sur le site de l'ex hôtel Helliconia d'Angondjé pour les redéploiements envisagés de certains services ; mais également pour la réhabilitation des locaux occupés par l'administration centrale.

Résultat annuel N° 3 : ce résultat a été atteint. Deux (2) formations prioritaires ont pu être réalisées sur la lutte contre la cybercriminalité et l'archivage audiovisuelle. Toutefois, il conviendrait de redéfinir la cible à l'échéance pluriannuelle pour la mettre en cohérence avec les attentes actuelles qui intègre une diversité de formations pour des renforcements des capacités et la spécialisation des agents.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de plan de formation et de redéploiement réalisé	Nombre	1	0	1	1	0	N/A	1
Nombre de plan d'équipement réalisé	Nombre	0	0	1	1	0	N/A	1
Nombre de formations prioritaires réalisées	Nombre	2	1	2	1	-1	2	2

Source des données : SG -origine : DCRH, DCAD, DCSI, DCAF, DCAJ

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats attendus en 2021 étaient :

- de réaliser un plan de formation et de redéploiement du programme : un plan de formation a été réalisé sans planification de redéploiements dans les entités ou d'autres administrations ;
- de réaliser un plan d'équipement du programme : un plan d'équipement a été réalisé ;
- de réaliser deux (2) formations prioritaires. Deux (2) formations ont été réalisées.

Les écarts s'expliquent par les faits suivants :

- la planification des redéploiements dans les services centraux, les entités etc. dépend de plusieurs facteurs tels que la réhabilitation des locaux, leurs équipements, la nomination des responsables administratifs de certains services déconcentrés déjà créés juridiquement tels que les Directions Régionales de la Communication, etc. ;
- un plan d'équipement a été élaboré. Toutefois, sa mise en œuvre n'a pas pu être effective, car aucune dotation en investissement n'a été programmée pour les équipements.

Enfin, s'agissant de l'objectif stratégique, les résultats enregistrés en 2019, 2020 et 2021 indiquent clairement qu'il est sur la bonne voie. Par contre, s'agissant des équipements, des efforts doivent être faits pour qu'il y ait des moyens conséquents pour permettre le redéploiement des agents même dans les services déconcentrés.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en 2021	Ecart (c) – (d)
N°10.437.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	66 000 000	41 650 000	24 350 000	66 000 000	41 650 000	24 350 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	66 000 000	41 650 000	24 350 000	66 000 000	41 650 000	24 350 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
N°10.437.2: Coordination administrative	3 933 069 110	902 000 042	3 031 069 068	3 933 069 110	902 000 042	3 031 069 068
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	3 274 995 298	32 556 000	3 242 439 298	3 274 995 298	32 556 000	3 242 439 298
Titre 3. Dépenses de biens et services	358 073 813	614 444 042	-256 370 230	358 073 813	614 444 042	-256 370 230
Titre 4. Dépenses de transfert	300 000 000	255 000 000	45 000 000	300 000 000	255 000 000	45 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	3 999 069 110	943 650 042	3 055 419 068	3 999 069 110	943 650 042	3 055 419 068
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>	-	-	-	-	-	-
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	3 274 995 298	32 556 000	3 242 439 298	3 274 995 298	32 556 000	3 242 439 298
Titre 3. Dépenses de biens et services	424 073 813	656 094 042	- 280 720 230	424 073 813	656 094 042	-280 720 230
Titre 4. Dépenses de transfert	300 000 000	255 000 000	45 000 000	300 000 000	255 000 000	45 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

Globalement, sur une autorisation de **3 999 069 110 FCFA**, un montant de **943 650 042 FCFA** a été exécuté, soit un taux d'exécution de **23,60%**. Ce niveau d'exécution se décline par titre comme suit :

Titre 2 : Dépenses de personnel

Sur ce titre, un montant de **3 274 995 298 FCFA** a été ouvert en LFR. Sur cette dotation, **32 556 000 FCFA** ont été exécutés, soit un taux de **0,99%**.

Ce faible taux d'exécution ne peut être expliqué que par les services habilités du budget qui gèrent en centralisé ladite ligne.

Titre 3 : Dépenses des biens et services

Sur **424 073 813 FCFA** ouverts en biens et services dans la LFR, **656 094 042 FCFA** ont été engagés, soit un taux d'exécution de **154,71%**.

L'écart de -232 020 229 **FCFA** résulte d'une dotation pour des dépenses accidentelles et imprévisibles de 256 370 230 :

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Le programme n'a pas bénéficié de mouvement de fongibilité.

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
10.437:Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste	10.423:Communication	Titre 2		
10.437:Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste	10.416:Economie numérique	Titre 3		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4			0	0
dont Titre 5			0	0

Explication des impacts de chaque virement :

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	10.437:Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste	Titre 2		
10.437:Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste	23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 2		
10.437:Pilotage et Soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste	23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 3		
Total des Transferts				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque transfert :

Au terme de l'exécution budgétaire 2021, le programme "Pilotage et soutien" présente une situation nette de transferts reçus de la « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » pour la prise en charge du titre 2 et pour régularisation du titre 3.

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE						
CP						
Total des annulations d'AE						
Total des annulations de CP						

Explication de chaque annulation :

Reports

Le programme n'a pas d'investissement.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2016	Effectifs au 31 décembre 2017	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2018	Mouvements d'effectifs en 2018			Effectifs au 31.12. 2018
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	37	37	37				
Agents de catégorie A	147	147	128				
Permanents	119	119	105				
Non permanents	28	28	23				
Agents de catégorie B	213	213	202				
Permanents	134	134	126				
Non permanents	79	79	76				
Agents de catégorie C	33	33	28				
Permanents	33	33	28				
Non permanents	0	0	0				
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	430	430	395				
Main d'œuvre non permanente	40	40	40				
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	470	470	435				

Explication des évolutions :

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2016	Effectifs au 31.12.2017	Effectifs au 31.12.2018	Ecart entre fin 2017 et fin 2018
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	32	32	32	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	38	38	38	0
Total pour l'opérateur INPTIC	70	70	70	0
Total pour le programme	70	70	70	0

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Les effectifs de l'opérateur sont restés stables.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	3 274 995 298	3 274 995 298	32 556 000	32 556 000	3 242 439 298	3 242 439 298
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 2	3 274 995 298	3 274 995 298	32 556 000	32 556 000	3 242 439 298	3 242 439 298

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le titre 2 exécuté dans le programme englobe les crédits de la main d'œuvre non permanente des agents de l'administration (**N/D FCFA**) et celle de l'opérateur INPTIC (**32 556 000 FCFA**) puis la solde permanente des agents du programme pour un montant de **N/D FCFA**.

L'écart de **3 242 439 298 FCFA** ne peut être justifié que par les services du budget qui s'occupent de la gestion centralisée de la solde de l'Etat.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action N°1 0.437.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	66 000 000	66 000 000	41 650 000	41 650 000	24 350 000	24 350 000
Activité 1 : Cabinet du Ministre d'Etat	66 000 000	66 000 000	41 650 000	41 650 000	24 350 000	24 350 000
Activité 2 : Cabinet du Ministre Délégué						
Activité 3 : Inspection Générale des services						
Action N°2 10.437.2: Coordination Administrative	358 073 813	358 073 813	614 444 042	614 444 042	-256 370 229	-256 370 229
Activité 1: Coordination de l'action de l'administration et suivi des objectifs	338 073 813	338 073 813	594 444 042	594 444 042	-256 370 229	-256 370 229
Activité 2 : Gestion des Fonctions Support	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0
Activité 3: INPTIC	300 000 000	300 000 000	255 000 000	255 000 000	45 000 000	45 000 000
Total des crédits de titre 3					-187 020 229	-187 020 229

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

1°/ Action Pilotage de la stratégie ministérielle

Les crédits alloués à l'action Pilotage de la stratégie ministérielle étaient de **66 000 000 FCFA**. La consommation réalisée est de **41 650 000 FCFA**, soit un écart de **24 350 000 FCFA**. Les crédits ont été consommés au niveau de l'activité du Cabinet du Ministre (Pilotage de la politique publique). Ils ont servi à l'achat des diverses fournitures de bureaux.

2°/ Action Coordination Administrative

Les crédits alloués à l'action Coordination Administrative étaient de **358 073 813 FCFA**. La consommation réalisée est de **614 444 042 FCFA**, qui a été utilisés ainsi qu'il suit :

- **20 000 000 FCFA pour les activités des fonctions support ;**
- **34 770 110 FCFA** pour des missions effectuées dans le cadre de la réalisation de l'objectif 2 pour assurer la présence sur le terrain des fonctions supports qui collaborent avec les entités sous tutelle ;
- **17 729 890 FCFA** pour des fournitures de bureau ;
- **13 000 000 FCFA** pour les fournitures informatiques et les cartes professionnelles ;
- **9 000 000 FCFA** pour le carburant ;
- **29 000 000 FCFA** consacrés aux activités d'entretien des locaux et notamment, à la célébration des journées citoyennes ;
- **40 000 000 FCFA** destinés aux activités de lutte contre la cybercriminalité ;
- **58 000 000 FCFA** pour la mise en place des services dématérialisés ;
- **36 000 000 FCFA** pour la réalisation des séminaires de formation ;
- **10 000 000 FCFA** pour les travaux relatifs à la clôture du budget 2021 ;
- **255 000 000 FCFA** des crédits mis à la disposition de l'opérateur INPTIC.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Le programme ne dispose pas de dépenses de transferts.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme ne dispose pas de dépenses d'investissement.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR INPTIC

Présentation de l'opérateur

L'opérateur INPTIC est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de la Communication et de l'Economie Numérique. Rattaché au programme Pilotage et Soutien, il y constitue en réalité un BOP fictif. Sa mission est d'assurer les formations au bénéfice des étudiants, des particuliers et des agents de l'Etat, dans les métiers des Technologies de l'Information et de la Communication et, particulièrement, dans les techniques de commercialisation, les réseaux et télécommunications, l'informatique et les métiers de l'audiovisuel.

Pour mener à bien cette mission, L'INPTIC dispose de 11 salles de classe d'une capacité moyenne de 30 personnes chacune. Environ 792 étudiants y sont inscrits pour l'année académique 2020/2021. L'INPTIC utilise 83 vacataires pour assurer ses formations.

Enfin, les missions de l'opérateur INPTIC s'effectuent désormais dans le cadre d'un Contrat Annuel de Performance (CAP) qui comprend 10 objectifs à atteindre.

Travail avec l'opérateur

Le travail avec l'opérateur s'effectue sur la base d'un Contrat Annuel de Performance (CAP) formalisé.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2020		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	32 556 000	32 556 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	255 000 000	255 000 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	287 556 000	287 556 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Mise à disposition de la première et deuxième tranche

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Engagements de performance de l'INPTIC et évaluation de ses résultats au titre de l'année 2021

AU TITRE DU PROGRAMME P1

Programme de rattachement : Pilotage et Soutien aux politiques de l'Economie Numérique et de la Communication,

Objectif 0/P1.1					
Faire progresser le taux de réussite des étudiants en formation initiale.					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre d'étudiants en formation initiale au début de l'année universitaire	504	800	792	-8	Suspension des activités à cause de la COVID19
Indicateur 2 : évolution du nombre de classes ouvertes	11	23	11	-12	
Indicateur 3 : nombre d'étudiants ayant abandonné dans l'année le cycle triennal de formation initiale	0	0	0	0	
Indicateur 4 : nombre d'heures d'enseignement en formation initiale effectivement dispensées dans l'année (1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année)	5896	10000	9500	-500	
Indicateur 5 : nombre d'étudiants ayant obtenu un stage / nombre d'étudiants ayant besoin d'un stage	200/210 = 95 %	286/290 99%	286/290 99%	-4	

Indicateur 6 : nombre d'étudiants en formation initiale ayant réussi leurs examens de fin d'année / nombre d'étudiants inscrits en formation initiale	200/210 = 95 %	286/290 99%	286/290 99%	-4	
--	----------------	-------------	-------------	----	--

Objectif 0/P1.2 Permettre aux étudiants en formation continue diplômante d'aller jusqu'au bout de leur cursus					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre d'étudiants effectivement en formation continue diplômante	25	30	42	+12	

Objectif 0/P1.3 Développer l'activité de formation continue qualifiante et les recettes qu'elle génère.					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre total de formations spécialisées qualifiantes proposées aux entreprises et aux administrations	30	30	0		Suspension des activités à cause de la COVID19
Indicateur 2 : nombre de sessions de formation spécialisées en formation continue animées dans l'année (modules ciblés de formation, ateliers de formation, séminaires de formation)	0	10	0		
Indicateur 3 : nombre de participants à des formations spécialisées en formation continue dans l'année (modules ciblés de formation, ateliers de formation, séminaires de formation)	0	20	0		
Indicateur 4 : recettes globales issues de l'animation de formations spécialisées dans le cadre de la formation continue	0	5 000 000	0		

Objectif 0/P1.4 Développer de nouveaux partenariats et rendre les partenariats signés plus actifs.					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre de nouveaux partenariats signés dans l'année	2	4	0	-4	Suspension des activités à cause de la COVID19
Indicateur 2 : nombre total de partenariats signés en cours (actifs et non actifs)	28	32	0	-32	
Indicateur 3 : nombre de partenariats effectivement actifs (partenariats pédagogiques, partenariats d'appui, partenariats financiers, clients partenaires)	25	29	0	-29	

Objectif 0/P1.5 Parvenir dans l'année à optimiser l'utilisation des équipements de l'INPTIC.					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre d'heures d'utilisation dans l'année du Laboratoire Cisco	100	150	100	-50	Formation au profit des étudiants de l'INPTIC
Indicateur 2 : nombre d'heures d'utilisation dans l'année du Laboratoire des réseaux d'accès	100	150	100	-50	Formation au profit des étudiants de l'INPTIC
Indicateur 3 : nombre d'heures d'utilisation dans l'année du Laboratoire de transmission	30	30	25	-5	Coût trop élevé de location d'équipements complémentaires pour le faire fonctionner

Objectif 0/P1.6 Créer des événements développant la fréquentation de l'INPTIC par tous les professionnels					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : nombre d'événements organisés dans l'année à l'INPTIC avec des acteurs du monde professionnel	0	3	0	-3	Pas d'événements en 2020
Indicateur 2 : nombre d'événements payants organisés dans l'année à l'INPTIC avec des acteurs du monde professionnel	0	2	0	-2	Pas d'événements en 2020

Objectif 0/P1.7 Poursuivre et engager des projets d'investissement (maintenance, modernisation, extension, création, acquisition) grâce aux financements extérieurs et aux recettes propres					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : montant des projets d'investissement en cours de réalisation dans l'année grâce à des financements extérieurs	0	2	0	-2	Suspension des activités à cause de la COVID19
Indicateur 2 : nombre de projets d'investissement engagés dans l'année (maintenance, modernisation, extension, création, acquisition)	0	3	0	-3	
Indicateur 3 : nombre de projets d'investissement terminés dans l'année (maintenance, modernisation, extension, création, acquisition)	0	3	0	-3	
Indicateur 4 : nombre de salles de classe disponibles	7	23	0	-23	

AU TITRE DES BESOINS SPECIFIQUES DES PROGRAMMES P2
Pilotage et Soutien, aux politiques de l'Economie Numérique, de la Communication, de la Culture et des Arts

Objectif P2.1 Rattachement dans le PAP 2019 du Programme : Economie Numérique					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Formation en gestion et conduite de projet des agents	0	0	0		Suspension des activités à cause de la COVID19
Indicateur 2 : Formation en conception et création des contenus numériques	0	0	0		

Objectif / P2.2 Rattachement dans le PAP 2016 du Programme Poste					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Initiation en informatique (WORD)	0	0			Suspension des activités à cause de la COVID19
Indicateur 2 : Perfectionnement en bureautique (EXCEL)	0	0			

Objectif P2.3 Rattachement dans le PAP 2019 du Programme Pilotage et Soutien					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : Nombre de formations réalisées en faveur des agents en poste au Ministère	0	0			Suspension des activités à cause de la COVID19
Indicateur 2 : Nombre d'agents en poste au Ministère ayant fait l'objet de formation	0	0			

6. Engagements de l'Etat au titre de l'exercice 2020

La contribution financière de l'Etat est répartie en subvention allouée par le RPROG de rattachement et en dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique.

Subvention allouée par le RPROG de rattachement (en FCFA)

Subvention allouée par le RPROG de rattachement	MONTANT
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	32 556 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	255 000 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0
Subvention Totale allouée par le RPROG de rattachement	287 556 000

Dotations allouées à l'opérateur (en FCFA)

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG	MONTANT
Programme P1 Economie Numérique	0
Programme P2 Communication	0
Programme P3 Poste	0
Programme P4 Pilotage et Soutien	0
Dotation Totale allouée à l'opérateur par les RPROG	0

6.2 Autres engagements de l'Etat pour aider l'INPTIC à réaliser ses engagements de performance 2018

AU TITRE DU PROGRAMME P1 Programme de rattachement : Partenariat public-privé

Objectif 1/P1 Obtenir pour l'INPTIC des financements extérieurs venant des partenaires publics et privés					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : financements extérieurs obtenus de partenaires publics ou privés (hors subventions de fonctionnement et d'investissement de l'Etat)	0	15 000 000	0	-15 000 000	Pas de dons de matériels et de venue d'enseignants

7. Modalités de validation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Contrat Annuel de Performance

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

La COVID 19 et l'absence de financement n'ont pas permis à l'INPTIC d'atteindre les objectifs fixés pour l'exercice 2020/2021.